



OMC : résultats, acteurs et perspectives des négociations à Hong Kong



Samuel Diéval
Stéven Le Faou

janvier 2006

SOMMAIRE

1.	Les événements marquants de la négociation	4
1.1.	Le contexte avant la conférence de Hong-Kong	4
1.1.1.	Le cycle de Doha et ses péripéties	4
1.1.2.	En route vers Hong-Kong.....	5
1.2.	Hong Kong : une semaine de négociations intensives	7
1.3.	Agenda.....	9
2.	Hong-Kong : les résultats des négociations.....	10
2.1.	Les résultats des négociations agricoles	10
2.1.1.	Le soutien interne.....	10
2.1.2.	Concurrence à l'exportation	11
2.1.3.	Accès au marché	12
2.2.	Le dossier coton.....	13
2.3.	Le Traitement spécial et différencié	14
2.4.	Les négociations non agricoles.....	15
2.4.1.	Services : un texte rééquilibré.....	15
2.4.2.	Accès aux marchés pour les produits non agricoles.....	16
2.4.3.	Autres sujets	17
3.	Les principaux acteurs des négociations	18
3.1.	Le poids des pays en développement	18
3.1.1.	La force du G20	18
➤	Cancun : recomposition des forces en présence	18
➤	Des pays aux fortes potentialités agricoles.....	18
➤	Un acteur incontournable des négociations.....	19
3.1.2.	Un « front uni » des pays en développement.....	19
3.1.3.	Le G33 : produits spéciaux et mécanisme de sauvegarde	20
3.1.4.	Les PMA, les ACP et pays africains pour la défense de questions spécifiques.....	20
➤	PMA : Accès libre aux marchés des pays développés	20
➤	Les ACP : pour le traitement de l'érosion des préférences commerciales	21
➤	Mobilisation des pays africains sur la question du coton	21
3.2.	L'Union européenne sous pression sur les questions agricoles	22
3.3.	Le G10 : une position défensive	23
3.4.	L'inflexibilité des Etats-Unis	24
3.5.	ONG : expressions critiques du processus de libéralisation.....	24
3.6.	Pression de la rue jugulée par les autorités.....	26
4.	Hong – Kong : Quelles implication pour les paysans du Sud ?	28
4.1.	Evolutions globales des secteurs agricoles	28
4.2.	Convergence des forces paysannes à Hong Kong.....	32
5.	Annexes.....	33
5.1.	Annexe 1 : Liste des sigles	34
5.2.	Annexe 2 : Lexique OMC (source : Jeunes Agriculteurs)	35
5.3.	Annexe 3 : Déclaration de Dakar	39
5.4.	Annexe 4: Appel de Chapeco	43
5.5.	Annexe 5 : Déclaration conjointe d'organisations de producteurs agricoles.	48
5.6.	Annexe 6 : Afdi – Négociations OMC : Hong Kong au quotidien.....	51
5.7.	Annexe 7 : Diaporama « OMC : Résultats, acteurs et perspectives des négociations à Hong Kong ».....	61

1. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE LA NEGOCIATION

1.1. Le contexte avant la conférence de Hong-Kong

1.1.1. Le cycle de Doha et ses péripéties

En novembre 2001, les Etats membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) lançaient le « cycle de développement de Doha », accord élaboré lors de la conférence ministérielle se déroulant dans la capitale du Qatar. Ce cycle, supposé durer trois ans, a pour but de cadrer les principaux sujets des négociations commerciales et de définir un consensus autour des règles qui régissent le commerce international. À travers une approche multisectorielle, intégrant notamment le secteur agricole, les réformes adoptées par les pays membres de l'OMC proposent un ensemble de mesures qui visent à limiter les effets des politiques nationales qui font obstacle aux échanges commerciaux.

Inséré dans un paquet global où s'expriment les différents intérêts de près de 150 pays, le dossier agricole est porteur d'enjeux fondamentaux pour de nombreux états membres. La spécificité des négociations agricoles tient d'une part au poids économique important du secteur pour certains pays membres. D'autre part, en dehors de la seule sphère économique, l'agriculture occupe des fonctions alimentaires, sociales et culturelles qui expliquent les difficultés des états membres à progresser ensemble sur la manière de traiter ce domaine. De plus, la variété des agricultures du monde et les fossés qui les séparent en terme politique, technique, économique et social rendent d'autant plus difficile le consensus entre les 149 pays adhérents à l'OMC.

Depuis 2001, l'agenda de Doha n'a cessé de prendre du retard, en raison notamment des difficultés sur le dossier agricole. Jusqu'alors objet d'un « duel » entre l'Union européenne et les Etats-Unis, celui-ci voit l'implication croissante d'autres pays. La réunion ministérielle de Cancun en septembre 2003 marque une étape déterminante dans ce processus avec l'émergence forte de nouveaux acteurs. Il s'agit particulièrement de pays en développement influents comme le Brésil ou l'Inde mais aussi des pays jusqu'alors marginalisés comme les pays d'Afrique subsaharienne qui ont fait de la lutte contre les subventions au secteur cotonnier leur cheval de bataille. Cancun sera un échec pour le processus multilatéral. Après plusieurs mois de gel des discussions et un repli de certains états membres vers les négociations bilatérales, les engagements en faveur des négociations à l'OMC ont progressivement été réaffirmés. En juillet 2004 à Genève, les membres de l'OMC parviennent même, au terme des « discussions de la dernière chance », à un accord-cadre relançant le processus. Toutefois, l'onde de choc de Cancun n'est pas entièrement résorbée

et les discussions politiques et techniques de l'après Genève avancent à petits pas. En 2005, les responsables de l'OMC savent qu'ils ont un chantier colossal devant eux : parvenir à établir les modalités des négociations pour décembre 2005, date de la prochaine conférence ministérielle à Hong Kong, dans l'espoir de mettre fin aux négociations du cycle de Doha en 2006.

1.1.2. En route vers Hong-Kong

Le début de l'année 2005, au sein de l'OMC, est marqué par des mois de débats techniques en particulier sur l'accès au marché du volet agricole. Au début de l'été 2005, les pourparlers repartent sur des bases plus globales et s'intensifient dans la perspective de la conférence de Hong Kong. Dans ce contexte, un conseil général est organisé au mois de juillet pour tenter de définir les modalités énoncées en juillet 2004. Globalement cette réunion est un échec. Les pays en développement estiment que les pays développés n'ont pas fait suffisamment d'efforts sur l'agriculture. Les Etats-Unis souhaitent que l'Union européenne progresse dans le domaine de l'accès aux marchés agricoles, alors que l'Union européenne attend, elle, des progrès américains sur le soutien interne...

La rentrée de l'OMC, en septembre 2005, est marquée par l'entrée en fonction de Pascal Lamy, ancien commissaire européen au commerce, au poste de directeur général. À la poursuite d'une plus grande efficacité, ce dernier impulse de nouvelles méthodes de négociations. Il favorise les pourparlers en petits groupes (en particulier au sein du « groupe des 5 » : Inde, Brésil, Union Européenne, Etats-Unis et Australie) et la progression des discussions sur des fronts multiples.

Les pays du G20 se montrent, à la veille de la conférence, particulièrement offensifs sur le volet agricole en exigeant des efforts significatifs de la part des pays développés. Face à cela, les Etats-Unis puis l'Union européenne font tous les deux des propositions de réduction des soutiens et protections à leur agriculture. L'Europe est alors fortement critiquée en son sein, certains de ses membres, et en particulier la France, considérant que les propositions de Peter Mandelson, le commissaire européen au commerce, sont excessives et ne respectent pas le mandat que la Commission européenne a accordé à son représentant. Les pays en développement et les Etats-Unis estiment, de leur côté, que l'Europe n'est pas suffisamment ambitieuse en matière d'ouverture de son marché agricole. Soumis à des pressions aussi bien internes qu'externes, Peter Mandelson se dit incapable d'être plus entreprenant dans la négociation. Parallèlement, le débat sur le coton refait surface. Les quatre pays africains (le C4 : Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad), qui ont demandé que l'on accorde une importance particulière à ce produit quelques mois avant la conférence de Cancun, considèrent que le dossier est au point mort. Ils demandent explicitement que les engagements pris en juillet 2004, pour traiter cette question de manière « ambitieuse, rapide et spécifique », soient respectés.

Le 26 novembre, à deux semaines de la réunion ministérielle, Pascal Lamy diffuse une proposition de texte, reprenant en particulier les conclusions du

groupe de négociations sur l'agriculture du 11 novembre 2005, et limitant les ambitions initiales, à savoir conclure le cycle de Doha. Une nouvelle version du projet de déclaration ministérielle, qui ne présente que peu d'avancées par rapport à la précédente, est émise le 07 décembre, à quelques jours de l'ouverture de la conférence. A l'aube de la rencontre ministérielle de Hong Kong les observateurs pronostiquent au mieux l'obtention d'un accord à minima.

1.1.3 – Les sujets négociés à Hong-Kong

Les principaux sujets de la conférence de Hong-Kong sont les suivants :

- L'agriculture, qui depuis 1995 est au cœur des négociations commerciales à l'OMC ;
- L'accès aux marchés non agricole (AMNA, NAMA en anglais) : les négociations visent à réduire ou éliminer les protections aux frontières pour les produits non agricoles. Concernant 90% du commerce mondial, cette négociation a donc de forts intérêts stratégiques aussi bien au Nord qu'au Sud ;
- Les services, qui ont été inclus dans le GATT durant l'Uruguay round sous la forme d'un accord général appelé AGCS (Accord général sur le commerce des services). Faisant l'objet de négociations multilatérales depuis le début du cycle de Doha, ce secteur est stratégique en particulier pour les pays développés ;
- Les ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce – TRIPS en anglais). L'accord a pour but d'intégrer les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, marques de fabrique ou de commerce, brevets, etc.) dans le système multilatéral. Les négociations sont particulièrement sensibles dans ce domaine sur le brevetage du vivant et les licences accordées aux médicaments génériques. Concernant l'accès aux médicaments, les pays de l'OMC ont adopté le 6 décembre 2005 un amendement permettant aux pays en développement d'importer des médicaments génériques à des fins humanitaires même s'ils ne possèdent pas de capacité de production. En août 2003, une décision temporaire permettant de bénéficier de telles mesures avait déjà été entérinée. L'accord de 2005 rend cette mesure permanente. De nombreuses Organisations non gouvernementales (ONG) continuent néanmoins de dénoncer la lourdeur administrative accompagnant l'importation effective de médicaments génériques et jugent cette décision difficilement applicable ;
- Le traitement spécial et différencié (TSD) qui permet aux pays en développement de bénéficier de certaines souplesses (en termes de temps et de taux de réduction) dans l'application des accords de l'OMC. Les pays membres doivent préciser l'importance de ces flexibilités durant le cycle de Doha.

Les différentes questions de l'agenda des négociations sont traitées dans le cadre de « l'engagement unique » (aucun accord ne peut être signé tant que tout le monde n'est pas d'accord sur l'ensemble des sujets traités), favorisant les concessions réciproques et les rapports de force.

1.2. Hong Kong : une semaine de négociations intensives

Voir Annexe 6 : Afdi – Négociations OMC : Hong Kong au quotidien

S'il n'est pas attendu de résultats exceptionnels à l'issue de la conférence de Hong Kong, celle-ci reste toutefois décisive pour la survie de l'OMC qui, pour de nombreux observateurs, supporterait mal un nouvel échec d'une réunion ministérielle. C'est donc dans une ambiance crispée que s'ouvre la sixième conférence ministérielle. Les 149 nations de l'organisation sont représentées par plus de 6000 délégués. Parallèlement aux officiels, plusieurs centaines d'ONG sont sur place pour représenter les intérêts qu'elles défendent.

Les mécanismes de négociation lors de la conférence

Les négociations se déroulent :

- En séance plénière, où chaque pays expose ses positions et ses attentes vis-à-vis des points discutés. C'est une instance formelle dans laquelle on ne négocie pas directement.
- Dans les « green rooms » : ces salles (dont le nom est tiré de la couleur du bureau du directeur de l'OMC) sont les véritables lieux de négociation. On y discute de façon informelle des sujets les plus délicats de l'accord. Ici ce sont les groupes de pression qui sont représentés et pas seulement les pays. Ces « green rooms » sont largement critiquées pour leur manque de transparence, mais le système est conservé car il facilite les négociations.

Les négociations entre les membres sont « arbitrées » par les fonctionnaires de l'OMC et en particulier par son directeur général dans les discussions les plus sensibles. L'ensemble de la conférence est dirigé par le président des négociations, qui est originaire du pays hôte. Sur des sujets de négociations précis (agriculture, NAMA, services...) des facilitateurs, membres des délégations nationales, sont nommés afin de synthétiser les positions et proposer des pistes d'accords envisageables.

Dès le premier jour de la semaine de négociation un intérêt particulier est porté sur le « paquet développement » qui désigne les offres en faveur des pays en développement et en particulier des Pays les moins avancés (PMA). De nombreuses déclarations de bonne intention seront faites sur l'importance d'accorder aux PMA un accès sans droits de douane ni quotas aux marchés des pays développés (proposition faite par les Etats-Unis en début de semaine) ou d'augmenter l'aide financière contribuant à l'intégration des pays en développement dans le commerce mondial (propositions de l'Union

Européenne, des Etats-Unis et du Japon). Cet axe de négociation est fortement exploité dans la première partie de la semaine puisqu'il correspond, de l'avis de chacun, au but du Round en cours appelé « cycle du développement ». Cependant il apparaît que les différentes propositions en faveur du développement, bien qu'accueillies de façon favorable, n'abordent pas tout à fait le cœur du débat, le dossier agricole.

Les pays du G20, représentés par le négociateur brésilien Celso Amorim, vont vite mettre en avant le fait que l'agriculture constitue le véritable « moteur du développement » et qu'il est indispensable de supprimer les distorsions sur les marchés agricoles engendrées par les subventions et les barrières aux frontières des pays développés. La pression s'accroît sur les pays développés. Les pays en développement se mobilisent pour demander une amélioration des conditions d'accès au marché européen. Les Etats-Unis ne sont pas exemptés de critiques puisque les quatre pays africains porteurs de l'initiative coton font eux aussi entendre leur voix et demandent un règlement satisfaisant de cette question avant la fin de la conférence. Dans ce contexte, les demandes des pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) de maintenir des avantages commerciaux sur certains produits (sucre, banane notamment) reçoivent un écho relativement faible.

Bien vite les pays en développement estiment qu'un accord sur la suppression des subventions aux exportations est à portée de main et appellent fortement l'Union européenne « à faire une proposition symbolique ». À l'initiative du G20, les différents groupes de pays en développement (G20, G33, G90, groupe des petits économies) se rassemblent pour réclamer d'une seule voix la fin des subventions agricoles à l'exportation d'ici 2010, la réduction des soutiens agricoles internes jugés distorsifs, l'ouverture des marchés des pays développés aux PMA sans droits de douane ni quotas et une décision significative sur le coton.

Le processus de négociation s'accélère dans la seconde moitié de semaine, avec une focalisation sur le débat autour de la date de suppression des subventions aux exportations agricoles. Sur cette question, des attaques répétées, à la fois des pays en développement et des Etats-Unis, sont adressées aux Européens. Toutefois ces derniers n'entendent pas désarmer et attendent des évolutions favorables des dossiers non agricoles (services et accès aux marchés non-agricoles) qui font, eux aussi, l'objet de discussions tendues. Les deux derniers jours de négociations sont décisifs. Les green rooms se succèdent et le dossier agricole occupe le devant de la scène. Les premiers textes de travail sont diffusés dans la nuit du vendredi au samedi, laissant entrevoir un possible accord. À l'issue des ultimes pourparlers, c'est un accord qualifié de minimal qui est finalement présenté. Il est bâti autour d'une date (2013) pour l'élimination des subventions agricoles à l'exportation et de précisions sur les autres dimensions des sujets traités. Les déclarations des différents partis font apparaître que, là encore, c'est la règle du consensus qui a prévalu : les membres du G20 et du G33 trouvent que c'est un accord modeste mais pas « insignifiant » (en particulier sur le fait qu'une date d'élimination des subventions aux exportations ait été trouvée), l'Europe le juge « acceptable »...

1.3. Agenda

Au final, la conférence de Hong Kong est une nouvelle étape dans le cycle de Doha. L'accord laisse de nombreuses perspectives de négociations, notamment sur le volet agricole. Dans les mois à venir, les débats sur l'amélioration de l'accès au marché des produits agricoles (dont la question délicate des flexibilités accordées aux « produits sensibles »¹) devraient occuper une place décisive dans les discussions.

Afin de poursuivre la dynamique de négociation, les pays membres se sont entendus sur un agenda. Celui-ci paraît à priori très ambitieux et peut évidemment évoluer compte tenu des divergences qui subsistent sur la plupart des sujets.

- Avril 2006 : définition des dernières modalités, c'est-à-dire l'adoption des grands principes du texte, sur l'agriculture et l'accès aux marchés des produits non agricoles (NAMA) ;
- Juillet 2006 : présentation des listes des offres chiffrées ;
- 31 octobre 2006 : offres définitives sur les services ;
- Fin 2006 : signature de l'accord et fin du cycle de Doha ;
- 2008 : mise en œuvre des mesures signées dans le cycle post Doha.

¹ Les « produits sensibles » est un élément du volet « accès au marché » des négociations agricoles. Tous les Etats membres peuvent déterminer des produits pour lesquels les règles d'ouverture des marchés seront plus souples. Le nombre de produits tout comme leur traitement sont les deux principaux éléments de débat sur ce sujet.

2. HONG-KONG : LES RESULTATS DES NEGOCIATIONS

La conférence de Hong Kong a permis de préciser les niveaux de consensus pouvant être obtenus sur les différents domaines de négociation. Ces niveaux de consensus doivent être précisément détaillés pour permettre la mise en œuvre des engagements.

2.1. Les résultats des négociations agricoles

Pour rappel, l'accord agricole poursuit trois objectifs principaux (**voir Annexe 2 : Lexique OMC**) :

- Faciliter l'accès aux marchés par la réduction des barrières tarifaires (droits de douane) et non-tarifaires (quotas d'importation, licences d'importation par exemple) ;
- Réduire le soutien interne, c'est-à-dire diminuer les soutiens monétaires accordés aux agriculteurs. Les aides sont classées dans trois boîtes (verte, bleue et orange) en fonction de leur impact sur les échanges commerciaux ;
- Améliorer la concurrence à l'exportation par une réduction des subventions concernées ;
- Un Traitement spécial et différencié est réservé aux pays en développement avec un allongement de la période de mise en œuvre, un niveau de réduction moins important et une exemption de toute réduction pour les PMA.

Sur les principaux volets de la négociation agricole, les points remarquables de l'accord sont les suivant :

2.1.1. Le soutien interne

Baisse du soutien global (Boîte orange/MGS + de minimis + Boîte bleue)

- Les points de vue convergent vers la proposition du 07 décembre dont la nomenclature envisagée est la suivante (tableau page suivante). Les éléments chiffrés (seuils et abaissements) restent à négocier.

Fourchettes	Seuil (milliards de dollars)	Abaissement des soutiens internes
1	0-10	31% - 70%
2	10-60	53% - 75% (Les États-Unis sont concernés par cette ligne)
3	> 60	70% - 80% (L'UE est concernée par cette ligne)

- Les pays n'ayant pas d'engagement concernant la MGS, soit la majorité des pays de l'OMC, seront exemptés des réductions concernant les « de minimis » et les soutiens interne ayant des effets distorsifs.

Boîte orange (MGS)

Les pays membres sont unanimes sur l'importance de réduire son utilisation et veulent réussir à obtenir des « abaissements effectifs » des mesures ayant des effets de distorsions sur les échanges. Ce domaine reste largement à discuter.

Boîte bleue

Il n'y a pas eu de progrès à Hong Kong sur la définition de nouvelles disciplines visant à limiter l'utilisation de la catégorie bleue, ni sur son plafonnement.

Boite verte

Le texte précise que les critères de cette boîte seront réexaminés mais il n'existe pas de précision dans le texte sur la façon de le faire. Les pays se sont accordés pour permettre aux pays en développement d'utiliser des soutiens causant des distorsions « au plus minime » dans les échanges. Là encore des clarifications restent à apporter.

Clause de minimis

Les débats, qui portent sur le degré d'abaissement, n'ont pas significativement progressé.

2.1.2. Concurrence à l'exportation

C'est le volet sur lequel l'accord de Hong Kong apporte le plus de précisions. Les mesures suivantes sont adoptées :

- L'élimination des subventions à l'exportation était déjà entendue avant la conférence mais pas la date de cette élimination. Finalement la suppression des subventions aux exportations aura lieu en 2013. Il est convenu qu'une « partie substantielle » (ce terme reste à préciser) des subventions aux exportations soit éliminée avant 2010.
- Cette date de 2013 est conditionnée à un accord sur les disciplines à apporter aux autres formes de soutien à l'exportation : crédits à

l'exportation (Etats-Unis), entreprises commerciales d'Etat (Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et certains pays en développement) et aide alimentaire (Etats-Unis). Il existe un consensus pour maintenir un « niveau adéquat » d'aide alimentaire qui « prenne en compte les intérêts des pays bénéficiaires ». La question de l'aide alimentaire est sans doute le sujet le plus politiquement délicat à aborder.

2.1.3. Accès au marché

Le volet accès au marché, sujet le plus conflictuel du dossier agricole, a été très discuté lors de la conférence de Hong Kong sous la pression des pays du G20 et des Etats-Unis qui attendent des concessions de l'Union européenne. Au final, on note des avancées en faveur de la protection de filières stratégiques pour les pays en développement (produits spéciaux et mécanisme de sauvegarde spéciale). Mais, globalement, de nombreux points restent à négocier.

- Progression des débats techniques concernant la conversion des droits de douane par unité en droit ad valorem (calculés par rapport à la valeur). Ces progrès avaient déjà été notifiés avant la conférence, mais sont importants dans la mesure où ils avaient pris beaucoup de place dans la négociation au début de l'année 2005 ;
- Il est convenu d'un abaissement des barrières tarifaires aux frontières. Aujourd'hui, même si la méthode de classification des niveaux de protection est convenue (avec quatre fourchettes), il reste de nombreux débats sur les taux de baisse à appliquer et les seuils à retenir, tout comme sur la notion de « plafond tarifaire » (plafonner les droits de douane à un certain niveau) ;
- Les pays conviennent de la nécessité de définir des « produits sensibles » : il existe de fortes divergences sur le nombre des produits pouvant être considérés comme tels et sur leur traitement ;
- Le texte reprend la notion de « produits spéciaux » telle que défendue par le G33. Les pays en développement pourront « désigner eux-mêmes un nombre approprié de lignes tarifaires, comme produits spéciaux, guidés par des indicateurs fondés sur les critères de la sécurité alimentaire, de la garantie des moyens d'existence et du développement rural » ;
- Autre concept soutenu par le G33, le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en développement est lui aussi réaffirmé dans le texte. Les modalités de son utilisation restent à définir ;
- Parmi les « autres éléments » du volet « accès au marché », le texte note en annexe « l'importance des préférences de longue date », dossier soutenu par les pays ACP, et précise que les divergences restent nombreuses sur ce sujet ;
- Des propositions ont été faites sur la question de la sauvegarde spéciale pour l'agriculture, soulevant l'opposition de certains membres.

Les pays membres ont convenu de proposer des modalités sur le volet agricole fin avril 2006 et des engagements chiffrés d'ici le 31 juillet 2006.

2.2. Le dossier coton

Face à la forte pression des pays africains du C4, les pays développés ont fait les offres suivantes concernant le secteur cotonnier :

- L'élimination des subventions aux exportations pour le coton en 2006 ;
- Un accès sans droits de douane ni quotas au coton des PMA sur les marchés des pays développés ;
- Une diminution des soutiens interne au secteur cotonnier des pays développés ayant des effets de distorsion dans les échanges internationaux « plus ambitieuse » que le cadre général de baisse des soutiens internes ;
- Enfin, un appel à un accroissement de l'aide internationale au secteur cotonnier africain, destinée à accroître sa compétitivité, figure également dans le texte.

La position africaine sur le coton

En mai 2003, à quatre mois de la cinquième conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, ont déposé à l'OMC une proposition de négociation « réduction de la pauvreté : initiative sectorielle en faveur du coton ». Cette soumission demande des mesures générales pour faire du coton un « produit spécial » dans le débat multilatéral à l'OMC et des mesures immédiates visant à indemniser financièrement les quatre PMA producteurs de coton. L'initiative se voit inscrite à l'ordre du jour de la conférence de Cancun. En juillet 2004, l'accord-cadre entérinant la poursuite des négociations du cycle de Doha abouti, après une longue discussion entre les Etats-Unis et les pays africains, à un accord qui stipule que le dossier coton sera traité au sein des négociations agricoles de « façon rapide, ambitieuse et spécifique », avec notamment la création d'un sous-comité consacré à la question.

Le vendredi 18 novembre 2005, à l'occasion d'une réunion du sous-comité coton à Genève, le C4 a déposé une nouvelle proposition concernant la régulation du marché cotonnier :

- Elimination des subventions aux exportations d'ici à fin de l'année dans le secteur cotonnier ;
- Baisse de 80% des soutiens internes considérés comme étant distorsifs (boite orange) d'ici la fin de l'année 2006, puis une baisse de 10% entre 2007 et 2008 afin d'obtenir une suppression totale de ces soutiens au 1^{er} janvier 2009. Ils proposent également que la discipline en matière de soutien interne soit améliorée ;
- Amélioration substantielle en matière d'accès au marché avec en particulier un accès sans droit de douane ni quotas pour le coton et les cotonnades des PMA ;

- Mise en place d'un fonds d'urgence pour combler les déficits dus à la baisse des cours du coton ;
- Mise en place d'une assistance technique et financière au secteur cotonnier africain.

Cette position a évolué durant la conférence, surtout la proposition d'échéancier d'élimination du soutien interne.

2.3. Le Traitement spécial et différencié

Le « traitement spécial et différencié » (TSD) aux Pays en Développement est une série de mesures qui permet aux pays en développement de bénéficier d'une adaptation des règles commerciales. Il fait « partie intégrante » de l'ensemble des négociations du cycle de Doha.

A l'OMC, trois groupes de pays sont distingués :

- Les pays développés, qui doivent appliquer les accords commerciaux multilatéraux dans leur ensemble ;
- Les pays en développement, qui décident eux-même d'entrer dans cette catégorie lors de leur adhésion à l'OMC, et qui bénéficient des mesures du TSD ;
- Les PMA, selon la classification de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), à qui on accorde des mesures de TSD spécifiques liés à leur niveau de développement.

Les pays bénéficiant du TSD appliquent donc des règles commerciales plus souples en termes de durée d'application et de taux de réductions. Ces « avantages » concernent l'ensemble des volets négociés.

Depuis le lancement du cycle de Doha, les avancées sur ce volet de négociation sont faibles. Les pays en développement ont réclamé depuis le début du cycle un réexamen des mesures accordées au titre du TSD pour les rendre « plus effectives et plus opérationnelles ». Les exigences des pays développés sur la clarification de la portée du traitement a rendu les avancées très difficiles. Les rencontres de Cancun en 2003 et de Genève en 2004 n'ont donc pas permis de trouver d'accords sur le TSD et Hong Kong est apparu comme une étape déterminante pour relancer une dynamique sur ce sujet.

Globalement, la négociation de décembre s'est concentrée sur les mesures de TSD accordées aux PMA. La mesure la plus significative prise en faveur de ce groupe de pays est la mise en place, pour 2008, d'un accès aux marchés des pays développés sans droit de douane ni quotas. Longuement négociée, cette mesure n'accorde pas un accès total. En effet, les pays développés ne seront tenus d'ouvrir que 97% de leurs lignes tarifaires. Vraisemblablement cette réserve permettra de protéger certains secteurs sensibles comme, par exemple, le textile américain. Les pays en développement ne sont eux pas obligés de mettre en œuvre ce point de l'accord. Par ailleurs un appel en faveur d'une aide technique et financière aux PMA (les aidant à se mettre en

conformité avec les règles de l'OMC et à diversifier leurs économies) est également lancé dans l'annexe spécifiant les propositions en faveur des PMA.

2.4. Les négociations non agricoles

Parmi les sujets non agricoles traités à l'OMC, deux sont particulièrement sensibles et, au même titre que l'agriculture, peuvent déterminer l'avenir du cycle de négociation. Il s'agit de la libéralisation des marchés des produits industriels et des services, sujets sur lesquels les pays développés occupent des positions « offensives » ; les pays en développement négocient eux, pour la plupart, des flexibilités et conditionnent les progrès sur ces dossiers à des concessions agricoles des pays industrialisés.

2.4.1. Services : un texte rééquilibré

Les services, qui représentent plus du quart de la valeur du commerce international, font l'objet d'un accord, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Celui-ci vise à « promouvoir la croissance économique de tous les partenaires commerciaux et le développement des pays en développement » via en particulier l'amélioration de l'accès aux marchés.

L'AGCS est un cadre juridique multilatéral qui s'articule autour de différents éléments :

- La définition des différentes formes d'échange international de services (l'AGCS distingue quatre types d'échange appelés « mode »²)
- Des règles générales s'appliquant à l'ensemble de ces modes ;
- Des règles permettant d'engager des négociations sur des secteurs particuliers ;
- Des offres faites par les membres de l'OMC qui précisent les secteurs ouverts à la concurrence extérieure et leur degré de libéralisation.

Les négociations sur les services ont officiellement commencé au début de 2000 et doivent s'achever avec le cycle de Doha dans le cadre de « l'engagement unique ». Elles visent à élever progressivement le niveau de libéralisation du commerce des services dans un nombre croissant de secteurs.

Les négociations sur les services sont basées en particulier sur une approche de « demandes et d'offres », c'est-à-dire qu'un pays émet des demandes et offres de libéralisation sur différents secteurs. Les échéances fixées à Doha pour le dépôt des offres n'ont pas été respectées.

Avant Hong Kong, des pays insatisfaits des avancées des négociations et présentant de forts intérêts sur l'ouverture des marchés de services (Union européenne et Etats-Unis en particulier) ont cherché à introduire l'obligation

² La prestation transfrontière, la consommation à l'étranger, l'établissement, le mouvement temporaire de personnes physiques

d'engagements minimaux d'ouverture des marchés, faisant ainsi évoluer considérablement l'approche des négociations. La plupart des pays en développement ont eux estimés qu'il s'agissait d'une contrainte trop importante, les obligeant à s'engager dans des négociations pour répondre aux demandes des pays partenaires. Un temps, les tensions ont été si vives que certains observateurs envisageaient le retrait des services de l'agenda de Doha. Le texte final de la conférence a été revu dans un sens plus favorable aux pays en développement. L'agenda des négociations sur les services a été décalé par rapport à celui de l'agriculture et des produits industriels. Les États membres de l'OMC se sont finalement engagés à fournir leurs offres finales pour le 31 octobre 2006.

L'Union européenne et d'autres pays développés, à priori déçus du manque d'ambition manifestée, se satisfont finalement de la relance des négociations sur ce sujet.

2.4.2. Accès aux marchés pour les produits non agricoles

Les négociations sur la diminution des entraves au commerce des produits industriels s'inscrivent dans le cadre des discussions à l'OMC dans la suite logique des travaux menés pendant près de 40 ans par le GATT.

Dans le contexte de la conférence de Hong Kong, les débats se sont focalisés sur le type de formule de réduction des droits de douane à adopter (les pays en développement cherchant à bénéficier d'une formule leur permettant de procéder à des abaissements de droits de douane plus faibles), sur les différents niveaux de flexibilités accordées aux pays en développement et sur le traitement des lignes tarifaires non consolidées.

À l'instar des services, les négociations sur l'AMNA progressent difficilement dans le cadre du cycle de Doha. Hong Kong a permis de dresser un consensus à minima, les membres ayant réaffirmé leur engagement dans les négociations. Ils devront progresser sur la formule de réduction des droits de douane et sur les mesures privilégiant une approche différenciée en fonction des pays. Dans ce chapitre des produits industriels, un élément nouveau est apparu à la demande des pays en développement : le paragraphe 24 recherche un « équilibre entre l'agriculture et l'AMNA ». Il s'agit de lier les niveaux d'ambition (en matière d'ouverture des marchés) de la négociation agricole et de la négociation sur les produits industriels.

Comme l'agriculture, les modalités de l'AMNA devront être établies le 30 avril 2006 et les listes des engagements fondées sur ces modalités seront déposées au plus tard 31 juillet 2006.

2.4.3. Autres sujets

Parmi les autres sujets abordés lors de la conférence de Hong Kong, l'environnement, les droits de propriété intellectuelle touchant au commerce, le conflit de la banane, l'extension des indications géographiques au delà des vins et spiritueux, ont faits l'objet de réunions formelles et informelles. Globalement les textes présentés avant la conférence ont peu évolué. Ici encore les ambitions dans les degrés de libéralisation et de protection de marchés diffèrent.

3. LES PRINCIPAUX ACTEURS DES NEGOCIATIONS

3.1. Le poids des pays en développement

3.1.1. La force du G20

➤ Cancun : recomposition des forces en présence

Le G20 est un groupe hétérogène de pays en développement créé le 20 août 2003 à quelques semaines de la cinquième conférence ministérielle de l'OMC qui s'est déroulée à Cancun, Mexique, du 10 au 14 septembre 2003. C'est dans le contexte tendu de la préparation de la conférence, alors que les Etats-Unis et l'Union européenne viennent de présenter un texte commun sur l'agriculture visant à débloquer des négociations jusqu'alors engoncées, que les principaux pays en développement membres du groupe de Cairns fédèrent un groupe de pays pour marquer leurs intérêts dans la négociation agricole et s'opposer à l'hégémonie américano-européenne dans les pourparlers multilatéraux. Le Brésil, avec son président Lula Da Silva et son ministre des affaires étrangères Celso Amorim, a joué ici un rôle de premier plan, se présentant comme le porte-parole des pays pauvres. Un temps, certains pays figurant parmi les plus pauvres de la planète ont entrepris de rejoindre le groupe, avant de se rétracter.

➤ Des pays aux fortes potentialités agricoles

Le G20 est composé de 20 membres, 5 d'Afrique (Egypte, Nigeria, Afrique du Sud, Tanzanie et Zimbabwe), 6 d'Asie (Chine, Inde, Indonésie, Pakistan, Philippines et Thaïlande) et 9 d'Amérique Latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Cuba, Guatemala, Mexique, Paraguay et Venezuela). 8 des 20 pays du G20 appartiennent aux agro-exportateurs réunis au sein du groupe de Cairns : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Indonésie, Philippines, Afrique du Sud et Thaïlande. La priorité du groupe est de défendre les intérêts commerciaux de pays aux fortes potentialités agricoles : d'après l'Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le G20 comptait en 2003 pour 72% de la production mondiale de riz, 62% en ce qui concerne celle de soja, 61% pour le sucre, 56% pour la viande de porc, 54% pour le coton, 43% pour la volaille, 41% pour le maïs, 40% pour le bœuf, 37% pour le blé et 32% pour le lait. Dans la négociation agricole à l'OMC, les positions du groupe consistent en particulier à valoriser ces potentialités sur les marchés internationaux et nationaux. Ainsi il demande davantage d'ouverture de l'ensemble des marchés agricoles, une réduction accrue des mesures de soutien interne à l'agriculture et l'élimination des subventions à l'exportation.

➤ **Un acteur incontournable des négociations**

Les observateurs ont longtemps souligné l'existence de positions divergentes entre des membres de poids du groupe en matière de politique agricole et commerciale, pronostiquant même son implosion. L'union du groupe a certainement été possible par la volonté de ses membres de former un front face au poids politique de l'Union européenne et des Etats-Unis.

A Hong Kong, il a soutenu la libéralisation des marchés agricoles du Nord, et a incontestablement réussi à élargir la coalition cherchant une réforme en profondeur des politiques agricoles américaine et européenne. En rapprochant des pays en développement aux intérêts parfois éloignés, comme les membres du G33 ou du G90, et bénéficiant de marges de manœuvre importantes grâce aux différents éléments du TSD, le G20 est devenu un acteur incontournable des négociations commerciales multilatérales. Celso Amorim, ministre des affaires étrangères du Brésil, et Kamal Nath, ministre du commerce et de l'industrie de l'Inde, ont été très en vue. Particulièrement pressants sur la question de la date pour l'élimination des subventions agricoles à l'exportation, les représentants du G20 estiment que des avancées importantes ont été faites à Hong Kong mais demandent encore des efforts de la part des pays développés, en particulier de l'Europe sur le volet accès au marché.

Hôte de la conférence, puissance économique en plein essor, la Chine est apparue très réservée dans les négociations (malgré son adhésion au G20), sans doute pour préserver ses relations commerciales en pleine expansion et pour éviter de prendre de nouveaux engagements quelques années après son adhésion à l'OMC.

3.1.2. Un « front uni » des pays en développement

Vendredi 16 décembre, le G90, regroupant les PMA, l'Union Africaine et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), le G33, le G20 et le groupe des petites économies ont présenté lors d'une conférence de presse une déclaration commune. Dès son annonce, ce moment a été qualifié d'historique par Celso Amorim, qui a indiqué que le G20 travaillait depuis plusieurs mois en relation étroite avec les autres groupes de pays en développement. Il a souligné que 110 pays en développement s'exprimaient pour la première fois d'une seule voix. Les portes paroles des groupes représentés ont affirmé leur ambition de voir le cycle de Doha être au service du développement, conformément à l'objectif que se sont fixés les pays membres de l'OMC. Et ils ont insisté sur le fait que ce sont les pays développés qui doivent consentir des efforts de réforme si ils souhaitent contribuer activement à une dynamique de développement au niveau mondial. Ce rassemblement a contribué à renforcer certains objectifs spécifiques poursuivis par les pays en développement dans la négociations. Concernant les divergences d'intérêts pouvant exister au sein de ce regroupement Celso Amorim explique que l'histoire du G20 rappelle qu'un groupe peut avoir un fort pouvoir de pression tout en étant composé de pays aux caractéristiques hétérogènes. Toutefois, le G110 est perçu par de

nombreux observateurs comme un rassemblement « conjoncturel ». En fin de conférence, les délégués ont associé, via l'ONG OXFAM, la société civile à leur initiative.

3.1.3. Le G33 : produits spéciaux et mécanisme de sauvegarde

Apparu rapidement aux côtés du G20, le G33 a milité pour les questions spécifiques des produits spéciaux et du mécanisme spécial de sauvegarde spéciale accessibles aux pays en développement, insistant fréquemment sur le fait qu'un accord pour le développement ne doit pas se limiter aux seuls PMA. Sur ces sujets, le texte de Hong Kong a progressé dans le sens voulu par le G33, offrant des perspectives très intéressantes aux pays en développement en matière d'accès au marché.

Pays membres du G33 : Antigua et Barbuda, La Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Chine, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, République Dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kenya, République de Corée (Corée du Sud), Madagascar, Maurice, Mongolie, Mozambique, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Sénégal, Sri Lanka, Suriname, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Turquie, Ouganda, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

3.1.4. Les PMA, les ACP et pays africains pour la défense de questions spécifiques

Si ces groupes de pays rassemblés au sein du G90 partagent une position commune sur le dossier agricole³, chacun d'entre eux est plus particulièrement investi sur des questions spécifiques ayant trait à l'agriculture et au développement (accès aux marchés sans droits ni contingents, érosion des préférences commerciales et coton).

➤ PMA : Accès libre aux marchés des pays développés

La question de l'accès total, sans droits ni contingents, aux marchés des pays développés est un point essentiel pour les PMA. Le « paquet développement » ayant pris une place importante au cours de la conférence de Hong Kong, Dipak Patel, ministre du commerce de la Zambie, et coordonnateur du groupe des PMA, a particulièrement travaillé pour faire aboutir cette revendication. Soutenus par l'Union européenne forte de son initiative « Tout sauf les armes », les PMA ont finalement obtenu une ouverture partielle des marchés des pays

³ Davantage d'accès aux marchés des pays industrialisés, réduction du soutien interne distortif, élimination des subventions à l'exportation, traitement spécial et différencié renforcé et effectif pour les pays en développement.

développés et des pays en développement émergents qui « sont en mesure de le faire ».

➤ **Les ACP : pour le traitement de l'érosion des préférences commerciales**

Dans le cadre des accords de Cotonou, les pays ACP disposent auprès de l'Union européenne de préférences commerciales pour certains produits comme le sucre ou la banane. Ainsi, ils bénéficient de volumes d'exportation garantis aux prix du marché européen, plus élevés que les niveaux des cours internationaux en raison des mécanismes de la Politique agricole commune (PAC). Soumis aux règles multilatérales, ces accords bilatéraux tendent à s'éroder, entraînant des baisses de revenus et des restructurations que les pays ACP jugent dramatiques. L'accord cadre de l'OMC de juillet 2004 notant que « l'importance des préférences de longues dates est pleinement reconnue » et que « la question de l'érosion des préférences sera traitée », les ACP se sont attachés à obtenir de la part des membres une réponse « commerciale » à cette question (c'est à dire obtenir le maintien partiel de préférences commerciales), ne se satisfaisant pas des « compensations financières » proposées par l'Union européenne. La question des préférences commerciales préoccupe en particulier les pays en développement agro-exportateurs de produits tropicaux qui visent à la fois une meilleure pénétration des marchés des pays développés et une libéralisation des marchés du Sud. Les ACP semblent être dans une position plutôt difficile ; cependant le débat reste ouvert.

➤ **Mobilisation des pays africains sur la question du coton**

Le cas coton a été l'un des symboles de la conférence ministérielle de Cancun. La mobilisation africaine sur le dossier coton à Hong Kong est la poursuite d'un processus qui a débuté il y a près de trois ans avec la soumission de l'initiative sectorielle en faveur du coton (mai 2003) par le C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad). A Hong Kong, le C4, soutenu par l'ensemble des pays en développement, a fortement interpellé les États-Unis, les appelant à formuler des réponses « rapides, ambitieuses et spécifiques » sur un dossier qui « piétine depuis deux ans » (Massiatou Latoundji Lauriano, ministre du Commerce du Bénin). Si la capacité des pays africains a peser dans les négociations s'est incontestablement renforcée, les résultats obtenus sont mitigés. Ils obtiennent gain de cause sur certains éléments de leur demande : élimination des subventions aux exportations en 2006, accès sans droit de douane ni quotas pour le coton des PMA. Sur ce deuxième point des observateurs remarquent qu'il est fort probable que cette mesure représente un intérêt peu significatif comparativement à la situation actuelle étant donné que les marchés du coton en expansion se localisent plus dans les pays en développement et en particulier en Chine.

Sur l'élément central du dossier, le soutien interne américain, les évolutions sont faibles, du moins dans l'immédiat. En effet, les principaux soutiens aux producteurs américains, classés dans le volet soutien interne, ne font pas l'objet de disciplines strictes. Le débat sur la baisse des soutiens internes à l'agriculture conditionnera donc l'importance des soutiens américains à leur production cotonnière.

Appuyés par des ONG de lobbying, les producteurs de coton africains, présents à Hong Kong auprès des délégations officielles ont également accentué un travail de plaidoyer engagé depuis le début des années 2000.

Voir OCDE, « *la concertation sur la crise du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre, chronologie des événements clés 2001-2005* ». <http://www.oecd.org/dataoecd/49/8/35767069.pdf>

3.2. L'Union européenne sous pression sur les questions agricoles

A l'aube de la ministérielle de Hong Kong, l'Union européenne s'est présentée comme ayant une marge de manœuvre relativement réduite, suite à une offre formulée le 28 octobre 2005. Cette dernière, attendue par les partenaires commerciaux et annoncée par les dirigeants européens, concerne en particulier l'agriculture et doit, selon le communiqué de Bruxelles, « permettre aux membres de l'OMC de converger sur un terrain d'entente pour les négociations agricoles ». En effet, selon Peter Mandelson, commissaire européen au commerce, « l'offre de l'Union européenne est substantielle ; elle permet d'accroître l'ouverture des marchés agricoles et de réduire les aides agricoles ayant des effets de distorsion des échanges ». Bruxelles précise qu'elle est conditionnée à des avancées des autres pays développés sur la question des diverses formes de soutien à l'exportation de produits agricoles (aide alimentaire, entreprises commerciales d'Etat et crédits à l'exportation). L'UE attend aussi, en contrepartie de ses propositions sur l'agriculture, des réponses ambitieuses des autres Etats membres de l'OMC, et en particulier des grands pays en développement, sur les produits industriels et sur le secteur des services. Cette offre « substantielle » a pourtant été accueillie froidement par les principales puissances des négociations multilatérales. Les Etats-Unis, l'Australie et le Brésil l'ont en effet jugé « insuffisante ».

D'un point de vue interne à l'UE, M. Mandelson a également souligné que cette proposition se situait dans les limites du mandat de négociation donné par les Etats membres à la Commission. Considérant depuis plusieurs semaines que la Commission européenne va trop loin dans les négociations sur l'agriculture, la France a aussitôt renouvelé sa menace de s'opposer à un accord à Hong Kong. Jeudi 27 octobre, à l'occasion du Conseil européen informel d'Hampton Court, près de Londres, le président français Jacques Chirac avait en effet déclaré que la France « n'acceptera aucune remise en cause de la Politique agricole commune (PAC) telle que réformée en 2003 et pourrait mettre son veto à un accord final à l'OMC ».

Mise donc d'entrée de jeu sous pression en particulier par le G20 et les Etats-Unis cherchant davantage de concessions européennes sur l'accès aux marchés agricoles, l'Union européenne est restée ferme sur ce volet. Elle a adopté une position tout aussi catégorique sur la question de l'élimination des subventions agricoles à l'exportation : pas question d'accepter une date pour leur élimination avant de clarifier la façon de traiter les différents types de soutiens à l'export (crédit à l'exportation américains, entreprises commerciales d'Etat du Canada, de l'Australie ou de la Nouvelle Zélande, aide alimentaire). Après des discussions tendues sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (NAMA) et les services, dossiers sur lesquels l'Union européenne a de très grands intérêts, Peter Mandelson a fini par accepter une date (2013) pour l'élimination des soutiens agricoles à l'exportation, point focal des discussions de Hong Kong. Le compromis ébauché à Hong Kong satisfait, dans l'ensemble, l'Union européenne dans la mesure où la Politique agricole commune (PAC) n'est pas remise en cause avant 2013, date de la prochaine échéance budgétaire de l'Union, et l'orientation des discussions sur NAMA et services lui donne de nouveaux des perspectives.

L'offre de l'Union européenne sur l'agriculture du 28 octobre 2005

- Réduction de 60% des droits de douane les plus élevés, avec une réduction moyenne de 46% et un droit de douane maximum de 100% ;
- Réduction du nombre de produits sensibles et réductions tarifaires pour les produits sensibles ;
- Réduction de 70% des aides classées dans la boîte orange ;
- Discipline plus importante sur les aides de la boîte bleue (aides directes) ;
- Elimination de toutes les subventions à l'exportation à une date donnée ;
- Traitement spécial et différencié pour les pays en développement : droits de douane plus élevés et réduction moindre de ces droits. Aucun réduction des tarifs douaniers pour les pays en développement.

3.3. Le G10 : une position défensive

Groupe de pays développés importateurs nets de produits alimentaires, le G10 occupe une position défensive dans la négociation agricole (maintien d'un certain niveau de protection des marchés intérieurs et de soutien interne). Moins concerné que l'Union européenne sur le sujet des subventions à l'exportation, le G10 a défendu ses positions classiques et dispose, au vu de l'Accord de Hong Kong, d'une certaine marge de manœuvre sur l'accès aux marchés et le soutien interne.

Membres du G10 : Bulgarie, Taiwan, Corée du Sud, Islande, Israël, Japon, Lichtenstein, Maurice, Norvège, Suisse

3.4. L'inflexibilité des Etats-Unis

Au cours de la conférence ministérielle, Rob Portman, le négociateur américain, et Mike Johanns, le responsable des questions agricoles, ont longtemps fait preuve d'inflexibilité, forts d'une position offensive sur l'agriculture et en attente de progrès sur les autres dossiers. Surtout, leur marge de manœuvre était limitée du fait de l'échéance, à la mi-2007, du mandat du président Bush de négocier directement les accords commerciaux.

Dès le 4 juillet, Georges W. Bush annonçait à la télévision britannique (ITV), la volonté des Etats-Unis de renoncer aux subventions agricoles si les Européens faisaient de même. En parlant de ce démantèlement, il déclarait que « si nous réussissons à libéraliser totalement le commerce, et si les marchés occidentaux sont ouverts aux pays africains, cela leur réussirait tellement qu'il n'y aurait plus besoin de leur verser d'aides ». M. Bush confirmait ses déclarations le 7 juillet, lors du G8, en appelant à un accord pour l'élimination des subventions agricoles à l'exportation. Le 10 septembre, à quelques heures d'une réunion « mini-ministérielle » à Zürich, Suisse, les Etats-Unis faisaient des annonces importantes sur le dossier agricole. Rob Portman déclarait en effet que les Etats-Unis étaient prêts à réduire de 60% les aides agricoles de la « boîte orange ». Plus encore, les Etats-Unis se sont alignés sur la proposition du G20 de supprimer totalement les subventions à l'exportation de produits agricoles d'ici 2010, et avancent leur volonté de voir, dans le même temps, diminuer fortement les barrières tarifaires.

Contribuant à alimenter le front anti-européen, les Etats-Unis se sont montrés très rigoureux sur trois des principales questions agricoles de la semaine :

- Position de force, avec le G20, pour déterminer une date pour la fin des subventions agricoles à l'exportation ;
- Négociation d'un pourcentage de lignes tarifaires sensibles limitant un accès total aux produits en provenance des PMA ;
- Réaffirmation de leur volonté de progresser sur le sensible dossier coton, sans toutefois formuler des propositions avancées. Au sujet du coton, fréquemment interrogée sur l'évolution de la plainte remportée par les Brésiliens, l'Administration américaine dit avoir fait le maximum et attend du Congrès américain des mesures législatives visant à réformer la politique cotonnière du pays.

Au final, l'accord de Hong Kong n'est pas trop contraignant pour les Etats-Unis.

3.5. ONG : expressions critiques du processus de libéralisation

A Hong Kong, plus de 2 000 représentants d' « ONG » ont été accrédités. Ils représentent un large panel des différents intérêts mobilisés : syndicats (agricoles, ouvriers, entreprises), associations à vocation diverses, ONG de lobbying etc. Ces acteurs ont exprimé leurs analyses dans plus de 200

événements parallèles et ont constamment défendu leurs positions auprès des délégations officielles et des institutions impliquées dans les négociations. Toutefois, l'organisation de la conférence limite l'accès de la société civile à certaines zones du centre de conférence, réduisant son accès à l'information et ses contacts avec les officiels.

Depuis les Accords de Marrakech, les critiques du processus de libéralisation en matière agricole se sont intensifiées. En particulier dans la sphère des sociétés civiles, les doutes quant aux bénéfices des processus de libéralisation se sont développés.

Les avis sont évidemment très divers. Globalement, les analyses des ONG stigmatisent l'absence de la dimension « développement » du cycle de Doha, soulignent le manque de transparence dans la négociation et les pressions diverses dont font l'objet les délégations des pays en développement, bien moins étoffées que celles des principales puissances. Elles mettent en valeur le danger que représente l'ouverture des secteurs des services des pays du Sud, trop peu développés pour faire face à la concurrence. Elles montrent les limites de la libéralisation agricole pour la très grande majorité des acteurs impliqués dans ce secteur dans les pays du Sud.

La plupart de ces analyses sont offensives vis-à-vis des politiques agricoles interventionnistes des pays industrialisés.

Oxfam international parle de « trahison » concernant l'accord obtenu à Hong Kong. À propos de l'agriculture, l'ONG note que « sur le volet agricole, le texte inclut enfin un engagement qui garantit aux pays en développement le droit à la protection des produits vitaux pour les agriculteurs pauvres. On y trouve également l'engagement d'éliminer les subventions à l'exportation et toutes les formes de soutiens équivalents d'ici à 2013. C'est donc trois ans plus tard que ce qui avait été initialement souhaité et les subventions à l'exportation de l'Union européenne s'élèvent à 2,5 milliards d'euros par an - soit seulement 3,5% du montant total des aides à l'agriculture. Par ailleurs, alors que l'agriculture est le secteur prioritaire pour les pays en développement, l'essentiel des négociations reste à faire sur ce volet. Le texte ne comporte aucun engagement de réduire les soutiens internes qui sont source de dumping, ni de renforcer les disciplines sur les aides autorisées. Le texte n'offre pas non plus de garantie que les pays en développement obtiennent un meilleur accès aux marchés du Nord ».

Voir <http://www.oxfam.org/fr/>

Au niveau européen, les ONG de solidarité et de développement s'accordent sur des principes généraux sur le commerce, l'agriculture et le développement :

- Développement durable, élimination de la faim et de la pauvreté ;
- Flexibilités politiques aux pays en développement pour leur permettre de décider des priorités nationales et des politiques de développement ;
- Mesure de l'impact des réformes ;
- Régulation du commerce international ;

- Mise en cohérence des politiques des pays développés avec leurs engagements internationaux pour la réduction de la pauvreté ;
- Formulation démocratique des politiques commerciales ;
- Négociations internationales équitables (transparence, inclusivité) ;
- Renforcement des capacités des pays en développement ;
- Compensation par des mesures commerciales de l'érosion des préférences ;
- Stopper le dumping : « les pays développés devraient décider d'une date pour éliminer les subventions agricoles à l'exportation, et stopper les soutiens internes qui entraînent des distorsions des productions locales des pays en développement ».

Voir <http://www.concordeurope.org/>, document de position sur le commerce, l'agriculture et le développement.

En France, les collectifs d'ONG de solidarité internationale et de développement constatent que les paysans de nombreuses régions du monde sont en difficulté. Le niveau et l'instabilité des prix internationaux mettent à mal les économies agricoles locales, en particulier dans les pays en développement les plus pauvres. En Afrique en particulier, et dans d'autres régions de la planète, la concurrence directe entre paysans très diversement dotés (en matière d'accès aux ressources, à l'information, aux moyens politiques etc.) que favorisent les accords commerciaux multilatéraux, ne contribue pas aux objectifs de réduction de la pauvreté. Au contraire elle contribue à l'intensification de graves crises socioéconomiques.

Les solutions préconisées reposent sur la reconnaissance de droits nationaux et sous-régionaux de mettre en œuvre des politiques économiques, commerciales et agricoles, adaptées aux contextes (souveraineté alimentaire et protection des marchés). Elles s'attachent également à la gestion de l'offre de produits agricole et à la régulation des marchés nationaux, régionaux et internationaux.

Voir notamment Rapport « Agriculture : pour une régulation du commerce mondial », ONG Françaises de Solidarité Internationale regroupées dans le collectif Coordination Sud et « positions de coordination Sud sur les négociations agricoles à l'OMC ». (<http://www.coordinationsud.org/>)

3.6. Pression de la rue jugulée par les autorités

Lors de la conférence ministérielle, des manifestations et divers forums publics étaient prévus pour protester contre la libéralisation du commerce international. Sous la responsabilité d'une coalition d'organisations du territoire de Hong Kong, l'Alliance populaire de Hong Kong (HKPA), les manifestations se voulaient pacifiques. Toutefois, les autorités craignaient des débordements du fait de la présence d'un groupe de plusieurs centaines de paysans sud-coréens particulièrement déterminés à faire capoter la conférence. Ces paysans dénoncent les conséquences désastreuses de la libéralisation agricole en particulier sur le secteur du riz. A Cancun, pendant la 5^{ème} conférence ministérielle de l'OMC, l'un d'eux s'était suicidé. Plus récemment, lors du

sommet de l'APEC au début du mois de novembre, un autre manifestant s'était donné la mort.

Des heurts entre manifestants et les forces de l'ordre ont eu lieu dès l'ouverture de la conférence puis la tension s'est avivée pendant la semaine. Dotées de moyens de sécurité importants et confrontées à un nombre relativement faible de manifestants, les autorités de Hong Kong ont pu sans trop de difficultés juguler la pression de la rue, évitant le scénario de Seattle et, dans une moindre mesure, celui de Cancun.

4. HONG – KONG : QUELLES IMPLICATION POUR LES PAYSANS DU SUD ?

4.1. Evolutions globales des secteurs agricoles

L'Accord élaboré à Hong Kong par les 149 membres de l'OMC donne un nouveau souffle au processus de libéralisation du commerce international. Les modalités et les offres des Etats membres attendus au courant de l'année 2006 préciseront les évolutions attendues pour le secteur agricole dans les différentes régions du monde (notamment en terme d'ouverture des marchés et de niveau de soutien interne pour les pays concernés).

Au-delà des dynamiques multilatérales, l'accès aux marchés paraît un élément déterminant pour marquer les marges d'évolution des agricultures, et en particulier dans les pays en développement où les sociétés civiles rurales ont indéniablement besoin de cadres politiques stables pour promouvoir le développement économique et social de régions dépendant très largement du secteur agricole.

Dans de nombreux pays en développement, les mouvements paysans demandent à leurs pouvoirs publics et aux institutions sous-régionales et internationales compétentes des niveaux de « protection » aux frontières permettant le développement des filières locales et en particulier des filières vivrières.

En Afrique de l'Ouest et du Centre, région où la plupart des pays appartiennent aux PMA, l'enjeu de la protection/ouverture des marchés agricoles se jouent en particulier au niveau sous-régional, les PMA disposant d'une exemption de réduction dans les négociations agricoles multilatérales et des autres éléments du TSD. Il s'agit, d'une part, de la capacité des Etats membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO⁴) de fixer des niveaux de droits de douane (TEC : tarif extérieur commun) adaptés à la stratégie agricole de la sous-région. Les enjeux de cette politique agricole sont importants pour l'Afrique de l'Ouest puisque le marché potentiel dans cette région est estimé à 400 millions de consommateurs d'ici 2020 avec une augmentation de 25% de la population urbaine. Les niveaux de droit de douane actuels au sous-ensemble Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA⁵), et qui pourraient être étendus à la CEDEAO, semblent, pour beaucoup, trop faibles pour le permettre.

Il s'agit, d'autre part, de l'équilibre déterminé dans le cadre des négociations des accords de partenariat économique Union européenne / Afrique Caraïbes Pacifique. A ce niveau les marges de manœuvre des pays africains semblent

⁴ Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

⁵ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

beaucoup plus réduites que dans le cadre multilatéral, l'Union européenne étant favorable à une ouverture réciproque totale des marchés (agricoles et autres).

Dans ce contexte, les mouvements organisés de la société civile, et en particulier les organisations professionnelles agricoles, ont évidemment un rôle déterminant à jouer pour défendre les intérêts des agriculteurs et des ruraux : analyser les contextes généraux et spécifiques (filières, questions transversales), formuler et défendre des propositions (produits spéciaux, niveaux de protection etc.), réunir les acteurs...

Des convergences avec les professions agricoles d'autres pays, y compris celles de pays industrialisés qui sont de plus en plus confrontés aux concurrences extérieures, pourraient permettre une meilleure représentation politique des intérêts.

Le poids socio-économique du secteur agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre

En Afrique de l'Ouest et du Centre, l'une des principales zones d'intervention d'Afdi, le secteur agricole représente une composante déterminante des économies. Le document de référence de la CEDEAO pour l'élaboration d'un cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest, adopté par les chefs d'Etats de la sous-région en janvier 2005, stipule « l'importance du secteur agricole sur de multiples plans : il s'agit en premier lieu de la part que constitue l'activité agricole dans le produit brut des économies nationales. Il s'agit ensuite de la part considérable de la population active employée dans le secteur agricole, et qui en tire l'essentiel de ses ressources. Il s'agit aussi de la place majeure que représente la production locale dans la réalisation de la sécurité alimentaire des populations, compte tenu de la place de l'autoconsommation dans les stratégies des producteurs et de l'importance des marchés de proximité pour les cultures vivrières. L'agriculture constitue également un des principaux secteurs sur lequel repose le développement des capacités exportatrices de la région, notamment pour assurer le financement des importations ».

Par exemple, le secteur agricole représente 31% du Produit intérieur brut (PIB) dans l'espace UEMOA, 35% dans la CEDEAO, et plus de 40% dans certains pays comme le Mali, le Niger ou le Togo. Si le secteur des services progresse dans l'ensemble de la sous-région, l'agriculture reste l'une de ses principales richesses et s'appuie sur une grande diversité des zones agro écologiques permettant une très grande panoplie des cultures et des systèmes de culture.

Sur le plan du commerce extérieur, les exportations agricoles représentent 15% des exportations de biens et services de la CEDEAO, même si elles ont très peu progressé ces deux dernières décennies. Paradoxalement, certains pays de la zone sont importateurs nets de produits agroalimentaires, alors qu'ils bénéficient d'un potentiel agricole important, et notamment en ce qui concerne les produits vivriers.

En termes d'emploi, la CEDEAO souligne que « malgré un fort taux d'urbanisation, l'agriculture y joue un rôle déterminant en terme d'emploi et de revenus : 142 millions de personnes, soit 60% de la population ouest-africaine

vivent en milieu rural et tirent l'essentiel de leurs ressources des activités agricoles ; parmi la population active, 65% des actifs travaillent dans le secteur agricole, essentiellement dans le domaine de la production ».

L'importance socio-économique du secteur agricole en Afrique de l'Ouest ne doit pas pour autant occulter les difficultés que rencontre ses populations pour assurer leur sécurité alimentaire. La CEDEAO souligne en effet que « l'Afrique de l'Ouest est aussi l'une des régions au monde durement frappée par la pauvreté tant au plan des revenus des ménages que de la satisfaction des besoins essentiels (pour l'ensemble des pays de la CEDEAO, la part de la population en dessous du seuil national de pauvreté est systématiquement supérieure à 30%). Elle affecte sensiblement les conditions de la sécurité alimentaire des populations et leurs capacités d'investissement productif, en particulier dans l'agriculture, l'incidence de la pauvreté étant la plus forte en milieu rural ».

La prédominance de l'agriculture familiale

L'immense majorité de la production agricole de l'Afrique de l'ouest et du Centre est le fait d'unités de production de type familial, de petites dimensions, mobilisant une main d'œuvre essentiellement familiale, ayant peu recours à des capitaux extérieurs et faiblement mécanisées. Au Sénégal, par exemple, elles sont près de 400 000, contrôlent 90 % des terres et assurent 90% de la production nationale.

Ces systèmes coexistent avec des structures capitalistiques largement minoritaires. Ces exploitations familiales africaines approvisionnent les marchés en produits bruts et transformés et participent à la structuration des territoires. Elles représentent la principale source de revenu et d'emploi de la population rurale et sont l'acteur principal de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles. Au-delà de leurs dimensions économiques (de production, de commercialisation et de transformation agro-alimentaire), les exploitations familiales, dans leur diversité, sont des « espaces de vie » et revêtent des dimensions sociales, culturelles, éducatives. Si la stratégie de l'exploitation est d'abord centrée sur la sécurité alimentaire de la famille, c'est un système agricole souple, compétitif sur les marchés, capable de s'adapter à un environnement difficile et en mesure d'investir et de se moderniser. Elles ont ainsi un rôle déterminant à jouer dans l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, la sécurisation de leurs revenus et la construction d'un environnement politique et institutionnel permettant au secteur agricole de la sous-région de relever le défi alimentaire.

Une politique agricole commune dans l'espace CEDEAO

Depuis le 19 janvier 2005, les gouvernements de la CEDEAO se sont dotés d'une politique agricole commune (l'ECOWAP) afin de développer le secteur agricole de la région. L'ECOWAP s'inscrit « dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs ».

Ses sept objectifs spécifiques :

- Assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest-africaine et la qualité sanitaire des produits, dans le cadre d'une approche garantissant la souveraineté alimentaire de la région ;
- Réduire la dépendance vis-à-vis des importations en accordant la priorité aux productions alimentaires ainsi qu'à leur transformation ;
- Favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux ;
- Développer les capacités humaines, créer des emplois et garantir les revenus en amont et en aval de la production, et contribuer au développement des services en milieu rural ;
- Assurer une intensification des systèmes de production, adaptée aux différents contextes agro écologiques ;
- Contribuer à réduire la vulnérabilité des économies ouest-africaines et à limiter les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale, en particulier dans le domaine des calamités naturelles et dans les domaines liés à la paix, à la sécurité et à la bonne gouvernance ;
- Contribuer à doter l'agriculture ouest-africaine de mécanismes de financement appropriés.

Cotonou : nouvel accord de partenariat UE / ACP

Discuté depuis 1996, l'accord de Cotonou a été signé le 23 juin 2000 dans la capitale économique du Bénin entre les 15 pays de l'Union européenne et 77 Etats ACP. C'est à ce jour le plus vaste ensemble de coopération Nord/Sud.

Le manque d'efficacité des préférences explique en partie l'abandon du régime de Lomé. Mais la raison majeure est l'incompatibilité du modèle Lomé avec les règles de l'OMC. En effet, les règles commerciales de l'OMC répondent aux principes de « réciprocité » (un pays qui bénéficie d'une préférence commerciale doit accorder la même préférence au partenaire) et de « non discrimination » (les préférences accordées à un pays doivent être accordées à l'ensemble des partenaires). Les préférences commerciales qu'un pays décide d'accorder à un autre pays (ou groupe de pays) ne peuvent être à la fois non réciproques et discriminatoires. Or Lomé est non réciproque (les produits ACP ont un accès privilégié au marché européen et les produits européens n'ont pas d'accès privilégié aux marchés ACP) et discriminatoire (Lomé s'applique aux ACP et ne s'étend pas aux autres pays tiers).

Ainsi l'Accord de Cotonou entérine la naissance d'accords de partenariats économiques (APE). Schématiquement ce sont des accords de libre-échange, entre d'un côté l'Europe et de l'autre les pays ACP regroupés en blocs régionaux (CEDEAO + Mauritanie en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest). Par la mise en place des APE, l'objectif affiché de l'Accord de Cotonou est l'insertion des économies des pays ACP dans l'économie mondiale par l'investissement intérieur et extérieur, l'amélioration de la compétitivité des économies intérieures grâce à l'ouverture des frontières, la conformité des

politiques économiques et commerciales des ACP avec les règles de l'OMC, la promotion de l'intégration régionale. Les APE sont en cours de négociation ; leur mise en œuvre est prévue à partir de 2008.

4.2. Convergence des forces paysannes à Hong Kong

A Hong Kong, de nombreuses rencontres entre syndicats agricoles de différents continents ont marqué l'intérêt des agriculteurs de renforcer les dynamiques d'échanges et de prises de position communes.

Parmi ces processus, le « processus de Dakar », initié au Sénégal en mai 2003 à quelques mois de la conférence ministérielle de l'OMC de Cancun, s'est poursuivi à Hong Kong. C'est un regroupement de « représentants d'organisations paysannes et de producteurs agricoles de plus de trente pays d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe qui ont décidé de se concerter et de tenter de coordonner leurs activités concernant les négociations commerciales de l'OMC. Leur objectif est la mise en œuvre de politiques agricoles et commerciales sur une base solidaire. Ils ont adopté en mai 2003 la Déclaration de Dakar qui constitue la base de ce processus de concertation ».

Les signataires et adhérents des appels issus de ce processus demandent :

- L'accès aux ressources soit amélioré au profit des acteurs de l'agriculture familiale ;
- Le renforcement des capacités de production des populations afin qu'elles puissent assurer leurs besoins alimentaires ;
- La reconnaissance du principe de souveraineté alimentaire (droit de mettre en place des politiques adaptées) avec en particulier la reconnaissance du droit à la protection des marchés et à la gestion de l'offre.

Voir Annexe 3 : Déclaration de Dakar

Voir Annexe 4: Déclaration de Chapeco

Voir <http://www.dakardeclaration.org>

A Hong Kong, les organisations professionnelles agricoles françaises ont favorisé l'expression commune de représentants des agriculteurs des pays développés et en développement.

(Voir Annexe 5 : Déclaration conjointe d'organisations de producteurs agricoles).

5. ANNEXES

5.1. Annexe 1 : Liste des sigles

ACP : pays Afrique - Caraïbes – Pacifique

ADPIC/TRIPS en anglais : Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

AGCS : Accord général sur le commerce des services

AMNA/NAMA en anglais : Accès au marché des produits non agricoles

APE : Accords de partenariat économique

APEC : Asia-Pacific economic cooperation

CEDEAO : Communauté des états de l'Afrique de l'Ouest

ECOWAP: Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest

FAO : Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation

FMI : Fonds monétaire international

GATT : Accord général sur les droits de douane et le commerce

MGS : Mesure globale de soutien

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OMC : Organisation mondiale du commerce

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU: Organisation des Nations-Unies

PAC : Politique agricole commune

PIB : Produit intérieur brut

PMA : Pays les moins avancés

TEC : Tarif extérieur commun

TSD : Traitement spécial et différencié

UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine

5.2. Annexe 2 : Lexique OMC (source : Jeunes Agriculteurs)

Les trois volets de la négociation agricole :

- **le soutien interne** : il s'agit du soutien apporté par le contribuable (via le budget de la PAC) et par le consommateur (découlant de la différence entre les prix intérieurs et les prix mondiaux).
 - **la « boîte » orange, jaune ou rouge** : elle contient les aides couplées à la production, c'est à dire principalement le soutien par les prix (prix d'intervention, prix d'orientation, prix de base etc.), les majoration mensuelles, les restitutions à l'exportation européennes et le marketing loan pour les Etats-Unis. Pour évaluer cette boîte, on utilise la Mesure globale de soutien (MGS), un indicateur calculé en additionnant les MGS par produits. Celles-ci sont calculées en multipliant le volume de production par l'écart entre son prix administré (prix d'intervention etc.) et son prix mondial de référence. L'accord de Marrakech prévoyait un plafonnement de cette boîte à sa valeur de la période 1986-1988 et une réduction de 20% de ce plafond entre 1995 et 2000.
 - **la « boîte bleue »** comprend les aides directes liées à nu programme de maîtrise de la production. Elle est principalement utilisée par l'Union européenne pour ses paiements compensatoires (aides du 1^{er} pilier de la PAC de la réforme de 1992 et 1999). Avec la réforme de la PAC de 2003, elle contiendra uniquement les aides recouplées. Elles sont plafonnées, au niveau de 1992, à la somme, par produit, du soutien de la boîte bleue et de la boîte orange.
 - **la « boîte verte »** contient les aides totalement découplées de la production, et donc considérées comme sans effet distorsif sur les échanges. Il s'agit des aides du 2nd pilier de la PAC. Avec la réforme de la PAC de 2003, cette boîte comprendra les aides découplées du 1^{er} pilier de la PAC. Ces aides sont pleinement autorisées et en subissent ni réduction ni limitation pour l'instant.
 - **la clause de minimis** autorise un membre de l'OMC à ne pas notifier (et donc réduire) les soutiens par produits dont la MGS est inférieure à 5% de la valeur de la production de ce produit, et les soutiens non-liés à un produit spécifique dont la MGS est inférieure à 5% de la valeur de la production agricole. Elle est surtout utilisée par les Etats-Unis.
 - **le soutien interne ayant des effet de distorsion des échanges** : l'accord de Genève de juillet 2004 prévoit une réduction du **soutien global distorsif** qui vise le total constitué par la « boîte orange », la « boîte bleue » et les aides de minimis.

- Dès la 1^{ère} année de l'accord une réduction de 20% de ce total devrait être mis en œuvre.
- **la clause de paix** : cette disposition déjà prévue évite à certaines aides d'être contestées et donc d'être attaquées par les partenaires de l'OMC. Dans l'accord de Marrakech, la clause de paix s'applique aux aides de la « boîte verte » et de la « boîte bleue », et les aides américaines relevant de la clause de minimis et les subventions à l'exportation.
 - **la formule étagée ou par « bande » de réduction** : plus le soutien est important, plus il devra être réduit. Pour cela, les membres de l'OMC doivent déterminer des fourchettes dans lesquelles seront classées les différents soutiens. Ensuite une formule de réduction sera appliquée à l'intérieur de chacune des fourchettes (soit un taux de réduction moyen ou linéaire, soit une réduction proportionnelle aux niveaux de soutien etc.)
- **l'accès au marché** concerne les droits de douane (ou barrières tarifaires ou tarifs douaniers), les contingents d'importation et la clause de sauvegarde.
 - **les droits de douane ad valorem** exprimés en pourcentage du prix d'importation du produit agricole. Par exemple, si un certain type de fromage a un droit de douane ad valorem de 10% et a été importé au prix de 100 euros, alors la taxe à l'importation s'élèvera à 10 euros. La moitié des produits agricoles communautaires répertoriés dans la nomenclature douanière sont concernés. La conversion des droits de douane en équivalents ad valorem peut s'avérer nécessaire si l'on veut pouvoir comparer des droits de douane entre eux.
 - **les droits de douane spécifiques** dont la valeur est exprimée en euros par kilo, tonne ou litre. Par exemple, carcasse de porc a un droit de douane de 536 euros/tonnes. L'avantage des droits spécifiques est qu'ils offrent un niveau de protection plus élevés quand les prix mondiaux sont bas.
 - **une combinaison des deux**, on parle alors de droits de douane mixtes ou composés. Par exemple, c'est le cas pour la viande ovine dont le droit est de 12,8 % + 1713 euros/tonne.
 - **les droits de douane consolidés** sont les taux de droits de douane que les pays membre de l'OMC se sont engagés à ne pas dépasser et qui font l'objet de discussions dans les négociations. L'accord de Marrakech de 1994 a interdit les prélèvements variables (instaurés au moment de la création de la PAC) et imposé la consolidation des tarifs douaniers en droits de douane fixes. On parle aussi de taux NPF (nation la plus favorisée), c'est à dire les droits qui s'appliquent, selon le principe de non discrimination du GAAT, à l'ensemble des membres de l'OMC. Ils diffèrent des droits de douane réellement appliqués qui le plus souvent inférieurs aux droits de douane consolidés.

- **la formule étagée ou par « bande » de réduction** : avec l'accord cadre agricole signé à Genève le 1^{er} août 2004, il a été convenu que les droits de douane seront classés par niveau ou « bande » tarifaire et ensuite un taux de réduction sera appliqué dans chaque bande, étant entendu que les droits les plus élevés feront l'objet de réductions plus importantes. La formule appliquée pour la réduction des droits de douane dans l'accord de Marrakech de 1994 prévoyait une réduction moyenne des droits de douane (-36%) avec une réduction minimum par produits agricoles (-15%).
 - **les clauses de sauvegarde** ont été prévues pour amoindrir les risques de déstabilisation des marchés intérieurs par les importations. Elles peuvent être déclenchées en cas de chute des prix mondiaux ou en cas d'augmentation des volumes d'importation. Lorsque ceux-ci dépassent un certain seuil, des droits de douane additionnels s'ajoutent aux droits de douane classiques. La clause de sauvegarde est constamment appliquée pour le secteur européen du sucre.
 - **les contingents d'importations** : une obligation d'ouverture minimale a été créée par l'accord de Marrakech. Les membres de l'OMC sont contraints de rendre possible des importations à hauteur de 5% du volume de leur consommation intérieure de 1986 à 1988. Cette obligation joue pour chaque grande catégorie de produits (viandes, produits laitiers etc.) et est répartie en contingents spécifiques (fromage, maïs etc.). Les droits de douane appliqués à l'intérieur du contingent sont réduits voire nuls.
 - **les produits sensibles** sont un élément du volet « accès au marché » des négociations agricoles apparus dans l'accord-cadre de juillet 2004. Tous les Etats membres peuvent déterminer des produits pour lesquels les règles d'ouverture des marchés seront plus souples. Le nombre de produits tout comme leur traitement sont les deux principaux éléments de débat.
 - **les produits spéciaux**, intégrés dans l'accord-cadre de juillet 2004, sont un élément du Traitement spécial et différencié permettant aux pays en développement plus de flexibilité dans l'utilisation de mesures de politique commerciale (en particulier en matière d'accès au marché).
 - **le mécanisme de sauvegarde spéciale** est aussi une nouveauté apparue dans l'accord-cadre de juillet 2004 au profit des pays en développement, le paragraphe 42 de l'annexe sur l'agriculture disant que « un mécanisme de sauvegarde spéciale sera établi pour utilisation par les pays en développement membres ». Il doit permettre à tout pays en développement de protéger temporairement ses producteurs agricoles d'un contexte extérieur défavorable (augmentation du volume des importations et/ou chute des prix).
- **Le soutien à l'exportation (ou concurrence à l'exportation)** comprend trois types de soutien : l'aide alimentaire ; les crédits, garantie de crédits

et programmes d'assurances à l'exportation ; les subventions à l'exportation (restitutions, vente de stocks publics, subventions aux transport et à la commercialisation etc.). Les deux premiers sont jusque là exonérés d'engagement de réduction. En revanche, les subventions à l'exportation sont soumises à de fortes réductions dans l'accord de Marrakech : 21% en volumes et 36% en valeur.

5.3. Annexe 3 : Déclaration de Dakar

Dakar, 21 mai 2003

Déclaration de Dakar : Pour des politiques agricoles et commerciales solidaires

Réunis à Dakar du 19 au 21 mai 2003 à quelques mois de l'échéance cruciale des négociations de l'OMC à Cancun, des représentant(e)s d'organisations paysannes et de producteurs agricoles d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe publient la déclaration suivante :

I Les conceptions à l'OMC : le monde à l'envers

La « libéralisation » du commerce agricole et la dérégulation, impulsées par l'OMC, le FMI, les accords de libre-échange,.... sont source d'importants dégâts dans le monde entier: faim, chômage, inégalités, pauvreté, dégradation des ressources naturelles s'accroissent dans le monde rural, en particulier dans le Sud. Les paysan(ne)s sont contraints à l'exode rural et à l'émigration. De plus en plus, l'industrie agro-alimentaire transnationale les remplace et accapare leurs terres.

En soumettant les agricultures aux prix mondiaux, l'OMC part d'un a priori démenti par les faits : un marché mondial qui donnerait des résultats valables, uniformes pour tous les pays. Les prix agricoles sont instables, chroniquement déprimés et tendent à se dégrader à long terme.

L'OMC vise à interdire la protection à l'importation, instrument disponible pour tous, y compris les pays pauvres. Elle favorise par contre des instruments de protection disponibles uniquement pour les pays riches (aides découplées de la production inscrites dans la boîte verte de l'OMC). Cela permet notamment un blanchiment du dumping.

La priorité des priorités de l'OMC, c'est la baisse des prix agricoles : elle le fait de deux façons :

- sur le plan intérieur, par la baisse des tarifs douaniers, le démantèlement de l'organisation des marchés intérieurs,
- sur le plan extérieur, par la priorité à l'exportation, qui déprime les prix payés aux agriculteurs.

L'OMC pousse à une concurrence extrême entre tous les producteurs : les producteurs y perdent ; les consommateurs n'y gagnent pas : la baisse des prix agricoles profite surtout à l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution.

L'OMC affaiblit les plus faibles, au profit des plus forts.

II Pour des politiques agricoles fondées sur des droits

La politique agricole met en jeu des droits humains fondamentaux et des attentes des populations, en particulier pour les femmes :

- le droit à l'alimentation (saine, culturellement adaptée,...),
- le droit à produire celle-ci,
- l'accès aux ressources (terre, semences, eau, crédit,..),
- le respect de l'environnement (modes de productions durables, biodiversité),
- l'équité (droit à des revenus décents),
- ...

../..

Le marché ne peut assurer le respect de ces droits. C'est la responsabilité des Pouvoirs Publics, à l'échelle locale, d'un pays ou d'un groupe de pays. C'est la base de la souveraineté alimentaire.

Pour assurer ces droits en agriculture, des instruments sont indispensables, en particulier une protection à l'importation et la maîtrise de l'offre. Les prix agricoles doivent couvrir les coûts de production, y compris une rémunération décente de l'agriculteur.

Des ressources financières doivent être disponibles pour assurer des niveaux suffisants d'infrastructures et de services, particulièrement dans les pays du Sud.

L'objectif d'exportation ne doit pas être prioritaire par rapport aux droits fondamentaux, que ce soit dans le pays même ou vis-à-vis des autres pays.

III POUR UN COMMERCE INTERNATIONAL SOLIDAIRE

Le commerce est nécessaire, mais n'a pas la prééminence sur les droits fondamentaux.

La première exigence de solidarité est d'éviter que des exportations viennent déstabiliser les marchés internes d'autres pays. La priorité est à donner à l'approvisionnement du marché intérieur.

L'accès au marché doit se faire sans dérégulation du marché du pays importateur. Il faut viser l'élimination de toutes les formes de dumping.

Les subventions en agriculture, attribuées sur base des droits et attentes des populations, sont légitimes, à condition qu'elles ne servent pas à promouvoir des exportations.

Les règles du commerce ne peuvent pas empêcher un pays de favoriser un système de production durable, basé sur des exploitations familiales.

Il faut une concertation et un effort de maîtrise de l'offre sur les marchés internationaux, en particulier des actions communes de la part des pays producteurs et consommateurs pour stabiliser les marchés et assurer des prix équitables pour les produits essentiellement destinés à l'exportation (café, cacao,....). Les accords d'importation préférentiels peuvent également jouer un rôle positif, notamment pour des petits pays à économie vulnérable.

Les choix légitimes des populations qui refusent par exemple les OGM, les hormones,..... doivent être prioritaires par rapport aux intérêts des firmes commerciales et être respectés par les règles du commerce international.

*

Face aux risques liés à la négociation actuelle à l'OMC, et pour défendre les choix énoncés ci-dessus, la mobilisation la plus large possible des organisations paysannes et des autres organisations de la société civile est nécessaire et urgente.

Appel est fait aux gouvernements de refuser les conceptions et les propositions actuelles à l'OMC, et de défendre à Cancun le principe de souveraineté alimentaire.

Liste OF participants / OF Farmers organisations

**Atelier sur les politiques agricoles et commerciales solidaires
Dakar du 18 au 21 MAI 2003**

AFRICA

**RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES
PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(ROPPA)**

- Ibrahima COULIBALY, *Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)*, Mali
- Djibo BAGNA, *AREN, S.G. de la CNPFP/N*, Niger
- Désiré PORQUET, *ANOPACI*, Côte d'Ivoire
- Françoise BANGRE, *Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFER\B)*, Burkina Faso
- Alpha Oumar DIALLO, *FPFD*, Guinea
- Manlafi GASSAMA, *Association of Farmers, Educators and Traders (AFET)*, Gambia
- Samba GUEYE, Bara GOUDIABY, *CNCR*, Sénégal
- Awa DIALLO, Ousmane NDIAYE, *Asprodeb*, Sénégal
- Ndiogou FALL, *Président du ROPPA*, Western Africa

EAST AFRICAN FARMERS UNION (E.A.F.U.)

- Henry Mutebi KITYO, *Uganda National Farmers Federation, Secretary General E.A.F.U.*, **Uganda - Afrique de l'Est**
- Mwadini MYANZA, *National Network of Farmers'groups Tanzania (Mviwata)*, **Tanzania**

- Mivimba PALUKU, *Sydip*, **RD Congo**
- Sebastien BITANUZIRE, *Urugaga Imbaraga*, **Rwanda**

CENTRAL AFRICA

- Abbo FODOUE, *Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOPC)*, **Cameroun**

and

- Renaldo CHINGORE JOAO, Amade SUCA, *União Nacional de Camponeses (UNAC)*, **Mozambica**
- Jean Chrysostôme RAZAFIMANDIMBY, *Coalition Paysanne de Madagascar*, **Madagascar**

EUROPE

- Pierre Ska, Yves Someville- *Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA)*, **Belgium**
- Otto von Arnold, Jordberga, *Confédération Internationale des Betteraviers Européens (CIBE)*, **Sweden – Europe**
- Gérard Choplin, *Coordination Paysanne Européenne (CPE)*, *membre de Via Campesina*, **Belgica – Europe**
- Gérard Vuffray, *Uniterre/CPE*, **Switzerland**
- Xosé Ramon, *Sindicato Labrego Galego/CPE*, **Spain**
- Christian Boisgontier, *Confédération Paysanne/CPE*, **France**
- Paul Nicholson, *EHNE/CPE/Via Campesina*, **Spain**
- Jean-François Sneessens, *Confédération des Betteraviers Belges*, **Belgica**

NORTH AMERICA

- Mme Dena Hoff, *National Family Farm Coalition (NFFC)*, **USA**
- Ernesto LADRON DE GUEVARA, *UNORCA*, **Mexico**

CENTRAL AMERICA

- Eduardo Vallecillo, *ATC-Nicaragua*

SOUTH AMERICA

- Silvio Mazaroli, *COPROFAM*, **Uruguay – Mercosur**
- Alberto Broch, *CONTAG*, **Brasil**
- Victor Torres, *Confederación Campesina del Perú*, **Peru**
- Volmir Santolim, *Fetraf-Sul/Cut*, **Brasil**

- Renwick Rose, *Winfa*, **St. Vincent and the Grenadines**

ASIA

- Indra Lubis, *FSPI*, **Indonesia**
- Biblap Halim, *South Asian Peasants Coalition*, **India – South Asia**
- Jung Hyeon Chan, *Korean Farmers League*, **South Korea**

5.4. Annexe 4: Appel de Chapeco

Suite à la déclaration de Dakar Appel de Chapecó

Réunis à Chapecó (Santa Catarina, Brésil) les 21-23 janvier 2005, des représentant(e)s d'organisations paysannes et de producteurs agricoles de 4 continents, avec l'appui d'ONG de développement et d'agro-économistes, publient l'appel suivant :

Nous, représentant(e)s d'organisations paysannes et de producteurs agricoles des différents continents, exigeons de nos gouvernements :

- **de cesser de suivre la vision dogmatique des politiques agricoles prônées par les institutions internationales, en particulier l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale; cette vision néolibérale, basée sur la dérégulation des marchés, est destructrice pour toutes les agricultures familiales dans le monde: 10 ans après, c'est un constat d'échec pour l'accord de l'OMC.**
- **de réformer leurs politiques à partir des attentes légitimes des populations, en respectant leurs diversités productives et culturelles.**

Les problèmes s'aggravent

Les mauvaises politiques se poursuivent :

- L'accès à la terre et aux autres ressources devient de plus en plus difficile pour les paysannes et les paysans. Les terres sont de plus en plus accaparées par de grandes firmes commerciales.

Les véritables réformes agraires ne sont toujours pas mises en place et la priorité donnée au modèle agro-exportateur aggrave la concentration des terres.

- Les capacités de production des populations rurales, déjà faibles, continuent de se dégrader dans de nombreux pays du Sud et dans certains pays du Nord, mettant en péril leur sécurité alimentaire.

Les protections à l'importation sont réduites sous l'influence du FMI et de la Banque Mondiale. La priorité est donnée aux productions pour l'exportation

- Les fortes baisses des prix payés aux producteurs augmentent la pauvreté des familles paysannes. Elles accélèrent l'exode rural et la dégradation de l'environnement. Elles ne profitent pas aux consommateurs mais aux grands groupes commerciaux et industriels.

Les gouvernements orchestrent ces baisses de prix par les accords à l'OMC, en imposant les prix mondiaux au niveau national et en pratiquant le dumping. Les gouvernements refusent la mise en place d'accords internationaux régulateurs de prix.

./.

Des solutions existent

- Mettre en place des politiques actives d'accès aux ressources (terre, eau, semences, poissons, crédit, etc.) respectant les droits des populations locales.
Donner la priorité à la production vivrière pour le marché interne.
- Renforcer les capacités de production pour assurer les besoins alimentaires, y compris par une protection à l'importation appropriée qui doit être considérée comme un droit.
- Assurer des prix agricoles rémunérateurs grâce à une combinaison d'instruments adaptés à la diversité des situations:
 - protection douanière,
 - gestion de l'offre,
 - mise en marché collective,
 - modes de production durable,...en excluant le dumping sous toutes ses formes.
- Au niveau international, reconnaître le droit à la protection et renforcer la gestion de l'offre impliquant les pays exportateurs et importateurs est indispensable, en commençant par les produits tropicaux.

Des responsabilités à prendre

Les gouvernements doivent donc re-orienter leurs choix. L'OMC n'étant pas à même de gérer les spécificités de l'agriculture, ils doivent se re-approprier leurs possibilités d'action, en y associant les groupes concernés.

Nous, organisations paysannes et de producteurs, devons développer les alliances avec les autres groupes de la population: les solutions proposées sont favorables à la société.

Avant Hong-Kong,

Tous, ruraux et urbains, agissons :

- ***pour arrêter la politique destructrice de l'OMC,***
- ***pour que nos gouvernements répondent à nos attentes et mettent en oeuvre des politiques agricoles, alimentaires et commerciales sur une base solidaire.***

Liste des organisations paysannes et de producteurs agricoles signataires de l'appel de Chapecó

Afrique de l'Ouest

RESEAUX DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ROPPA)

- Président du ROPPA, Ndiogou FALL , Afrique de l'Ouest
- Conseil National de Concertation et de Coopération des Rureaux (CNCR), Samba GUEYE , Saliou SARR, Sénégal.
- FUPRO, Jacques Bonou, Benin

Afrique de l'Est

EAST AFRICAN FARMERS UNION (E.A.F.U.)

- Président de EAFU - Philip Kiriro – Kenya
- SYDIP, Mivimba PALUKU, RD Congo
- IMBARAGA, Jean-Claude HATEGEKIMANA, Rwanda
- Kenya Federation of Agricultural Producers (KENFAP), John K. Mutunga, Kenya

Afrique Australe

- União Nacional de Camponeses (UNAC), Ronaldo CHINGORE JOAO, Mozambique
- Coalition Paysanne de Madagascar, Jean Berthin RABAFENO, Madagascar

Europe

- Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), Yves Someville, Belgique
- Coordination Paysanne Européenne (CPE), membro da Via Campesina,
- Gérard Choplin, Belgique – Europe
- CPE, Heike Schiebeck, Austria
- Sindicato Labrego Galego/CPE, Xosé Ramon, Espanha
- Confédération Paysanne/CPE, Gerard Durand, Claude Girod, France
- EHNE/CPE/Via Campesina, Paul Nicholson, Espagne
- Confédération des Betteraviers Belges, Jean-François Sneessens, Richard EECKHOUT, Belgique
- Coordinadora de Organizaciones de Agricultores y Ganadores del Estado
- Espagnol COAG - Andoni García ARRIOLA, Espagne
- Coordination Rurale Union Nationale, Nicolas Jaquet, France

Amérique du Nord

- National Family Farm Coalition (NFFC), George Naylor, USA
- American Corn Growers association, Keith J. Dittrich, USA
- National Farmers Union, NFU, Jan Slomp, Canadá
- UNORCA, Ernesto LADRON DE GUEVARA, México

Amérique Centrale

- UNAG, Douglas Alemán BENAVIDEZ, Nicaragua
- Consejo Coordinador de Organizaciones Campesinas de Honduras, COCOH, Rigoberto Perez, Arellana Carlos Alberto MENCÍAS

Amérique du Sud

- Fetraf-Sul/Cut, Volmir Santolim, Altemir Tortelli, Brasil
- Fetraf- Ceará/Cut, Rosely Lopes, Teresa dos Santos Silva, Brasil
- Fetraf- Minas Gerais/Cut, Tereza dos Santos Silva, Brasil
- FAF- São Paulo/CUT, Nivaldo Gomes, Brasil
- Movimentos dos Trabalhadores Sem terra, MST, Francisco Dalchiavon, Brasil
- CONTAG e Coprofam, Alberto Bloch , Luis Vicente Facco, Jose Geronimo Brumatti, Valter José Dresch, Brasil
- Union Agrícola Nacional, Ottmar Hahn, Maria Edina Strickner, Paraguai
- Movimento Campesino Paraguayo, Elvio Trinidad, Paraguai
- Confederation Campesina del Peru, Wilder Sanchez, Peru
- Coordinadora de Integración de Organizaciones Económicas Campesinas, Zacarias Calatayud, Bolivia
- Agricultural and General Workers Union, Seepaul Narine, Guyana.

Asie

- ANPA, Prem Prasad Dangal, Nepal
- SVA-POKS, Jagadish Pradhan, India

Liste des adhérents:

- Collectif Stratégies Alimentaires (CSA), Belgique
- CSO- Planning Committee for Food Sovereignty, Beatrice Gasco Verdier, Italia
- Deser-Departamento de Estudos Sócio-econômicos Rurais, Germano Batista, Brasil
- Focus on the Global South, Sajin Prachason, Thailand
- Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET), Christian Castellanet, France
- Groupe d'Appui aux organizations paysannes d'Afrique, Nora McKeon, Italie
- IATP (Institute for Agriculture and Trade Policy), Alexandra Strickner
- Oxfam-Solidarité, Thierry Kesteloot, Belgique
- REDES & ATALC, Friends of the Earth (Latin America & Caribbean, Marcel Achkar, Uruguay
- MIJARC – Markus Moser – Alemanha

Adresse de contact :

- Federação dos Trabalhadores na Agricultura Familiar do Sul - Fetraf-Sul/CUT- Brasil Tel: +(55)493247768 Email: fetrafsul@fetrafsul.org.br

- Collectif Stratégies Alimentaires (CSA) - Tél: +(32)2 412 06 61 / Email: csa@csa-be.org
- Possibilité d'adhérer à la déclaration de Dakar e l'Appel de Chapecó via le site Web : www.dakar-cancun.org

5.5. Annexe 5 : Déclaration conjointe d'organisations de producteurs agricoles

Le 13 décembre 2005

Déclaration conjointe
Les producteurs agricoles des pays développés et en développement
adoptent une position commune sur les négociations de l'OMC en
agriculture
La voix de la majorité des pays de l'OMC n'est pas entendue

Nous, soussignés, représentant les agriculteurs des pays développés et en développement, partageons les vives préoccupations concernant les négociations mondiales sur le commerce qui se dérouleront à Hong Kong.

Moins de 10% de la production agricole fait réellement l'objet d'échanges commerciaux sur le marché mondial, et toute expansion de ces échanges ne bénéficiera qu'à un nombre restreint de pays. En matière d'agriculture, les préoccupations des pays à vocation essentiellement exportatrice ne doivent pas primer sur des préoccupations plus vastes qu'ont exprimées la majorité des pays de l'OMC – le G33, les pays ACP, l'Inde, le G10, les Etats-Unis, le Canada et l'Union européenne⁶ – dans leur position.

Le libre-échange profitera d'abord et avant tout aux grandes exploitations corporatives et multinationales des pays développés et des pays en développement avancés plutôt qu'aux pays en développement plus pauvres. Les pays en développement ayant un secteur agricole vulnérable et sans défense, face à un marché fréquemment manipulé et dominé par quelques groupes commerciaux, doivent pouvoir tenir compte de leurs besoins en matière de développement rural, de sécurité alimentaire et/ou de moyens de subsistance. Il convient de rappeler que le cycle de Doha est un « cycle de développement » et non pas un « cycle d'accès au marché ». L'accès aux ressources comme la terre, les semences, l'eau, la technologie et le crédit est une priorité pour les pays en développement. Le libre échange empêchera les agriculteurs de répondre aux attentes légitimes de leur population en ce qui concerne la sécurité d'approvisionnement et la sécurité alimentaire à proprement parler, l'environnement, le bien-être des animaux et les questions rurales. Tous les pays doivent pouvoir assurer leur souveraineté alimentaire.

Les ajustements structurels imposés par la Banque mondiale et le FMI sur les pays en développement ont de surcroît réduit les services destinés à l'agriculture en même temps qu'ils ont réorienté celle-ci à l'exportation comme ils ont poussé les gouvernements à réduire leurs tarifs. Cette situation doit également être prise en compte dans la ronde de Doha.

⁶ Les pays ACP et les autres membres du G33, avec le G10 et l'UE (25 États membres) représentent 128 pays, soit 86% des membres de l'OMC.

Nous estimons que chaque pays a le droit de s'assurer que les préoccupations agricoles et alimentaires de ses citoyens, qui vont bien au-delà des considérations d'ordre purement commercial, soient prises en compte. Les règles du commerce agricole doivent le refléter de manière juste et équitable pour chaque membre de l'OMC.

C'est pourquoi les principes et points suivants devraient être intégrés dans les négociations de l'OMC et être dûment pris en compte dans les conclusions de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong :

Principes fondamentaux

1. Les préoccupations non commerciales doivent être spécifiquement inscrites en tous points dans l'ensemble des modalités agricoles.
2. Le traitement spécial et différencié ainsi que le renforcement des capacités accordé aux pays en développement, visant à adresser les préoccupations réelles des petits producteurs, vulnérables et sans ressources, doivent être pleinement pris en considération afin de leur permettre de répondre à leurs besoins en matière de développement rural, de sécurité alimentaire et de sécurité des moyens de subsistance.
3. Les règles commerciales doivent permettre les instruments de politique favorisant la souveraineté alimentaire et la stabilité des approvisionnements alimentaires et des prix, incluant la gestion de l'offre et les mesures de sauvegarde.

Position

1. Il faut garantir des niveaux et des types de droits de douane appropriés qui tiennent compte des caractéristiques des produits de chaque pays.
2. Chaque pays membre doit être autorisé à sélectionner lui-même un nombre suffisant de produits et à les qualifier de produits sensibles ou spéciaux. Il faudrait octroyer suffisamment de flexibilité à ces produits sensibles ou spéciaux en termes de droits de douane ou de contingents tarifaires. Tel que mentionné dans l'Accord cadre de juillet 2004, un équilibre reflétant la sensibilité des produits concernés doit être recherché. L'expansion obligatoire des contingents tarifaires et la réduction obligatoire des tarifs ne permettront pas d'atteindre cette flexibilité.
3. Le plafonnement des droits de douane est totalement inacceptable.
4. Il faut garantir la flexibilité dans l'application de la formule de réduction tarifaire dans le cadre de l'approche étagée.
5. Il faut maintenir des clauses de sauvegarde spéciales (MGS et MSS) pour les produits agricoles tant pour les pays développés que pour les pays en développement.
6. Les règles de l'OMC ne doivent pas éroder l'accès préférentiel actuellement accordé par un certain nombre de pays développés aux importations en provenance des pays les moins avancés et des pays ACP. Sans de tels régimes préférentiels, ces pays seront perdants par rapport aux principaux exportateurs.

7. Une discipline spécifique et plus rigoureuse devrait s'appliquer à toutes les formes de soutien liées aux produits qui sont exportés. Toutes formes de subvention à l'exportation pour des produits exportés vers les pays en développement doivent être progressivement éliminées et les pays en développement doivent être autorisés à se protéger contre les importations subventionnées. Il convient de préserver l'aide alimentaire servant réellement à des fins humanitaires pour pouvoir parer à des catastrophes naturelles et sociales, tout en ne nuisant pas aux marchés domestiques.
8. Il faut tenir compte des réformes de politique agricole de chaque pays lors du plafonnement des MGS par produit.
9. Il faut prévoir des mesures de soutien n'entraînant pas de distorsion du commerce pour répondre aux préoccupations non commerciales.
10. Des normes sanitaires et phytosanitaires qui sont extrêmement restrictives sans être basées sur la science et autres barrières techniques au commerce doivent être considérées comme barrières non-tarifaires.

Cette déclaration est endossée le 13 décembre 2005, à Hong Kong, par les organisations de producteurs agricoles suivantes :

Advocacy Center for Indonesian Farmers (ACIF) / Indonesian Farmers Union (HKTI) (Indonésie)

Agence canadienne de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair, les Producteurs de poulets du Canada, Agence canadienne de commercialisation du dindon, Agence canadienne de commercialisation des oeufs, les Producteurs laitiers du Canada, et l'Union des Producteurs Agricoles (Canada)

COPA-COGECA (Allemagne, France, Italie, les Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Royaume Uni, Danemark, Irlande, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Suède, Finlande, Lettonie, Lituanie, Estonie, Pologne, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Chypre, Malte)

J. A. Zenchu (Japon)

National Agricultural Cooperative Federation (Corée)

National Cooperative Union of India (Inde)

National Farmers Union (États-Unis)

Norwegian Farmers Union & Federation of Norwegian Agricultura Cooperatives (Norvège)

ROPPA (Burkina Faso, Bénin, Côte-d'Ivoire, Gambie, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo)

Union suisse des paysans (Suisse)

The Farmers Association of Iceland (Islande)

5.6. Annexe 6 : Afdi – Négociations OMC : Hong Kong au quotidien

Compilation des Lettres quotidiennes publiées par Afdi pendant la 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong

Lundi 12 décembre 2005

L'ouverture des marchés des produits agricoles au cœur des débats

A la veille de l'ouverture de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong-Kong (13 - 18 décembre 2005), le développement des pays du Sud est au centre des débats. Dimanche, Pascal Lamy, le directeur général de l'OMC, et John Tsang, le président de la conférence ont souligné l'importance d'un cycle orienté vers le développement des pays les plus pauvres. Lundi, dans une conférence de presse, les autorités américaines en charge des négociations se sont dit prêtes à ouvrir leur marché, sans droits ni quotas, aux produits en provenances des Pays les moins avancés à l'image de l'initiative européenne « tout sauf les armes » décidée par la Commission européenne en 2001. Celso Amorim, le négociateur brésilien, s'est également engagé à reprendre cette proposition.

Cependant, décider d'un « paquet développement » pour les pays les plus démunis n'est pas suffisant. Américains et Brésiliens estiment en effet que la réussite d'un cycle de développement au profit de tous passe par l'amélioration substantielle de l'accès aux marchés, en particulier sur le volet agricole. Selon Rob Portman, le négociateur américain, « 90% de l'accord agricole est conditionné par le pilier accès aux marchés ». « Le moteur des négociations est l'agriculture et son starter l'accès au marché » déclare à ce sujet C. Amorim. Pour lui, seule l'Union européenne est en mesure de débloquer la situation, sur l'ensemble des dossiers des pourparlers commerciaux, en déclinant des propositions plus ambitieuses sur l'agriculture. C'est à cette seule condition que le Brésil comme d'autres pays en développement seraient prêts à faire des concessions sur les sujets comme les services et l'ouverture des marchés non agricoles. Malgré des offres que l'Union Européenne estime conséquentes (réduction jusqu'à 60% des droits de douane), le G20 et les Etats-Unis attendent plus de l'Europe. Pascal Lamy considère lui aussi que des progrès sur l'agriculture sont indispensables pour avancer à Hong Kong. Peter Mandelson, commissaire européen au commerce, a pourtant répété que l'Europe ne ferait pas de nouvelle offre dans ce sens.

Mobilisation africaine sur le dossier coton

A l'occasion d'une journée de dialogue, intitulée « Cotton Day », entre les différentes parties investies sur le dossier coton (Etats, organisations de producteurs et industriels africains, ONG internationales), les Etats africains⁷ porteurs de l'initiative sectorielle en faveur du coton ont réaffirmé leur position

⁷ Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad, auxquels s'est associé le Sénégal.

sur cette question sensible⁸ : dans des pays où la culture du coton revêt une importance socio-économique particulière, les négociateurs demandent la fin des subventions à l'exportation en décembre 2005 et la fin du soutien interne aux cultures cotonnières en 2008. Présents à la réunion et interpellés par les Africains pour formuler des réponses « rapides, ambitieuses et spécifiques » sur un dossier qui « piétine depuis deux ans » (dixit, Massiatou Latoundji Lauriano, ministre du Commerce du Bénin), les Etats-Unis ont rappelé l'offre qu'ils ont déposée sur l'ensemble de l'accord agricole, cadre dans lequel se traite la question coton. Ils entendent mener à Hong Kong une discussion complète et ouverte avec le groupe des pays africains.

Interrogés sur l'évolution de la plainte brésilienne sur le coton remportée par les Brésiliens, l'Administration américaine dit avoir fait le maximum et attend du Congrès américain des mesures législatives visant à réformer la politique cotonnière du pays.

Mardi 13 décembre 2005

Ouverture de la sixième conférence ministérielle de l'OMC

La 6^{ème} conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong ne sera pas le terme du cycle du développement de Doha mais « une plate-forme pour poursuivre et conclure les négociations en fin 2006 » d'après Pascal Lamy, directeur général de l'OMC. En effet, les 149 Etats membres n'ont pas réussi, dans les semaines qui ont précédé la conférence, à rapprocher suffisamment leurs visions des échanges commerciaux pour permettre des engagements concrets au moment de la réunion de Hong Kong.

Pendant 6 jours, 6 000 délégués négocieront l'ensemble des sujets traités au sein de l'OMC. Autour d'eux, 4 000 journalistes et 2 000 représentants d'ONG seront mobilisés pour suivre les débats et échanger les analyses et revendications dans plus de 200 conférences parallèles.

L'agriculture, l'accès aux marchés des produits industriels, les services, le coton et le « paquet développement » pour les pays pauvres représentent les dossiers sensibles devant être traités au cours de la semaine. Au-delà de la question agricole, les délégations achoppent sur la manière de réduire les droits de douane pour les biens industriels. Sur les services, les divergences portent encore sur les modalités de négociations. Concernant le paquet développement, les membres s'orientent vers un accès libre aux marchés en faveur des importations des Pays les moins avancés (PMA) et une augmentation de l'assistance technique et financière pour favoriser leur insertion dans le commerce international. Au sujet du coton, les pays africains, soutenus notamment par le G20, attendent un mouvement des Etats-Unis.

Agriculture : positions réaffirmées et offres pour le développement

Mardi 13 décembre, les Etats-Unis ont répété leur ambition sur l'ouverture des marchés agricoles. Le G20 a lui présenté une nouvelle déclaration censée être « le piston du moteur » des négociations selon Kamal Nath, ministre indien au

commerce. Le groupe, formé autour de la question agricole, a réaffirmé l'importance d'une élimination des barrières tarifaires et des subventions aux exportations des pays les plus riches. Il a également défendu le fait que cette position est profitable à l'ensemble des pays en développement. A ce titre, le G20 met en avant les potentialités d'alliances qui existent avec les Pays les moins avancés, le G33, les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), le Caricom et le G90. Le groupe a défendu les concepts de produits spéciaux et de mesure de sauvegarde spéciale, marquant ainsi son soutien aux pays en développement souhaitant pouvoir défendre leurs marchés en cas de forte concurrence des importations. Pour le G20, la proposition qui a été mise sur la table est donc une base solide pour conclure les négociations sur l'agriculture, avec un accord sur les modalités agricoles au plus tard en avril 2006 et une clôture du cycle de Doha à la fin 2006.

L'intérêt porté à la question du développement s'est également manifesté dans les déclarations du G10⁹, groupe de pays importateurs nets de produits agricoles, qui cherche à renforcer des liens avec des groupes de pays en développement (notamment les ACP). Les pays du G10 ont surtout exprimé l'importance de pouvoir protéger leurs marchés et soutenir leurs agriculteurs dans un contexte de libéralisation agricole.

Face à la pression du G20 et des Etats-Unis, Peter Mandelson, commissaire européen au commerce, souligne que la focalisation sur le dossier agricole limite l'ambition des négociations globales. Marianne Fischer Boel, commissaire européenne à l'agriculture, ajoute à ce sujet que « les réactions des partenaires sur l'offre agricole européenne sont ennuyeuses et décevantes ». Ce mardi l'Union européenne a déclaré ne « pas être venue les mains vides à Hong Kong sur l'aide pour le commerce » en proposant d'abonder de 1 milliard d'euros supplémentaire par an son aide au fonds d'assistance technique et de renforcement des capacités liées aux commerce en faveur des pays en développement.

Mercredi 14 décembre 2005

Mercredi 14 : pas de nouvelles positions sur les sujets des négociations

Mercredi matin, à l'issue d'une nuit de discussions, les délégations ont ré exprimé leurs attentes de la conférence ministérielle et les positions qu'ils occupent sur les différents sujets des négociations.

« Nous pouvons le faire ! » a déclaré mercredi matin le commissaire européen au commerce quant à la capacité des délégations à parvenir à améliorer la structure des engagements sur les principaux points négociés (accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles, services et « paquet développement » pour les Pays les moins avancés). « Je n'ai pas dit que nous allons le faire mais que nous pouvons le faire », a t'il précisé en évoquant l'insuffisance des offres des partenaires sur les questions non agricoles. « Si les Européens viennent les poches vides, comment espèrent-ils faire du shopping ? » s'est de son côté interrogé Kamal Nath, le négociateur indien.

⁹ Maurice, Suisse, Japon, Corée, Israël, Island, Taiwan, Lichtenstein, Maurice, Norvège.

Agriculture : discussions axées sur le développement

Les discussions sur l'accès aux marchés restent cruciales pour la suite des négociations conditionnant les progrès sur les deux autres piliers agricoles.

Peter Mandelson et Mariann Fischer Boel ont répété l'importance donnée par l'Union européenne au développement dans le cycle de Doha et ont rappelé leur engagement pour un accès libre de droits de douane et de quotas aux produits agricoles des Pays les moins avancés (initiative « Tout sauf les armes » de février 2001). L'UE espère des engagements similaires de la part Etats-Unis et des pays émergents. Rob Portman, le négociateur américain, a également mis en avant ce « paquet développement » en annonçant que les Etats-Unis programment de « plus que doubler leur contribution à l'assistance technique au commerce », la faisant passer de 1,3 milliards de \$ US à 2,7 milliards en 2010. Le G90 (ACP, PMA, Union Africaine) a lui soulevé une autre question ayant trait au développement, celle, non résolue, de l'érosion des préférences commerciales (ces pays bénéficient de différents accords commerciaux bilatéraux et d'exemptions dans les accords multilatéraux qui sont fragilisés par la baisse des droits de douane).

Interrogé sur la fixation d'une date pour l'élimination des soutiens à l'exportation, Peter Mandelson se dit prêt à avancer à condition que soient pris en compte l'ensemble des mesures de soutien à l'export. Il déplore ici l'absence de mouvement des Etats-Unis sur l'aide alimentaire. Le G20 et le Groupe de Cairns estiment eux que la résolution de cette question est à portée de main et montrerait la bonne volonté des pays développés.

Vers une alliance des groupes de pays en développement ?

À l'occasion d'une allocution, mercredi matin, le G90 a évoqué une rencontre avec le G20 s'inscrivant dans une logique de dialogue avec d'autres pays en développement. Celso Amorim, négociateur brésilien et membre influent du G20, a expliqué que le G20, le G33 et le G90 s'étaient en effet retrouvés faisant ainsi « un premier pas » vers une forme de rapprochement. Selon lui, de nombreux points de convergence existent entre les pays se trouvant à différents stades de développement : la volonté de voir les pays développés avancer sur les différentes modalités de négociations et résoudre les litiges commerciaux (sur la banane, le coton et le sucre). Cependant, il avoue également que des divergences subsistent, en particulier sur la question de l'érosion des préférences. Le G33, le G20 et le G90 doivent se retrouver mercredi soir afin de poursuivre leurs travaux communs.

Jeudi 15 décembre 2005

Hong Hong + 3 : statu quo des négociations

Après trois jours de travaux, les différences de vues entre les membres restent fortes sur la globalité des sujets négociés. Jeudi 15, dans son rapport aux chefs de délégations, John Tsang, le président des négociations, a appelé les négociateurs à intensifier leurs travaux pour permettre une amélioration de la proposition de texte ministériel déposé par Pascal Lamy en prélude de Hong

Kong. Il s'agit de faire de la conférence une étape importante dans la conclusion, en 2006, du cycle de Doha.

Sur le dossier des services trois conceptions s'affrontent : celle des pays qui estiment que le projet actuel est une bonne base à laquelle il faut donner de l'ambition ; celle d'autres pays qui trouvent le texte constructif mais nettement améliorable ; enfin d'autres le considère en dehors du mandat de Doha.

Sur NAMA (Accès au marché des produits non agricoles), les discussions n'ont enregistré aucun progrès significatif.

Concernant l'agriculture, le facilitateur des négociations agricoles, Mukhisa Kituyi, ministre du commerce et de l'industrie du Kenya, souligne que les divergences entre les membres persistent. Le G20 a particulièrement insisté sur l'importance de fixer une date butoir pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation. Celso Amorim, le négociateur brésilien, estime « qu'il suffit juste d'un petit geste pour mettre la balle dans le but » mais reste dubitatif sur la volonté des Européens de progresser. Pour Peter Mandelson, commissaire européen au commerce, des clarifications sur la façon de traiter ces différents types de soutiens à l'export sont au préalable nécessaires.

Par ailleurs, le G90 et le G20 poursuivent leurs travaux de coordination sur le volet agricole, M. Rachid, coordonnateur de l'Union Africaine, évoquant même « des convergences sur le volet accès aux marchés ».

Les discussions sur le « paquet développement » s'intensifient

A l'heure actuelle, le sujet le plus avancé des pourparlers est le « paquet développement ». Si ce dernier aborde différents sujets, les membres s'entendent sur l'importance d'accorder aux exportations des Pays les moins avancés (PMA) un accès aux marchés sans droits ni contingents. À ce sujet, Dipak Patel, ministre du commerce de la Zambie, et coordonnateur du groupe des PMA, considère « que tous les éléments sont sur la table et qu'il s'agit de savoir comment et quand » mettre en oeuvre les engagements. Cependant, des divergences subsistent en particulier sur l'application, ou non, de cette mesure à tous les produits et à tous les pays.

Des débats sur les produits de plus en plus difficiles

Mercredi 14, en soirée, les représentants des quatre pays africains producteurs de coton à l'origine de l'initiative sectorielle déposée à l'OMC en mai 2003 (Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad) ont plaidé en faveur de la fin des subventions cotonnières des pays développés. Rappelant l'importance de cette culture pour la sous région, la ministre tchadienne au commerce a déclaré qu'« il s'agit de la vie de 20 millions de personnes » et qu'elle « voudrait repartir la conscience tranquille ». Suite aux plaidoyers des ministres, l'intervention de Rob Portman, négociateur américain, était très attendue. M. Portman a relativisé l'impact d'un arrêt des subventions cotonnières américaines en citant une étude américaine estimant que l'élimination de ces subventions n'entraînerait qu'une hausse du prix de 2 à 12%. En outre, il estime qu'une amélioration du volet accès au marché des négociations agricoles serait plus favorable au développement.

Autre produit cristallisant une forte opposition Nord/Sud, le cas de la banane a été discuté lors de la même session. Après avoir adopté un droit de douane de 176 dollars par tonne fin novembre, l'Union européenne a été la cible d'attaques de la part des pays exportateurs latino-américains. Considérant que ce droit ne leur permet pas de conserver leur part de marché en Europe et profite aux bananes en provenance des pays ACP, le Honduras, la Colombie et l'Équateur ont demandé aux Européens de revoir leur décision. Selon Mariann Fischer Boel, commissaire européen à l'agriculture, le droit de douane décidé par l'Europe « va plus que maintenir l'accès au marché européen pour les offreurs latino-américains ». Elle s'est dit néanmoins prête à continuer le dialogue avec ces pays qui demandent l'adoption d'un droit de douane de 75 dollars par tonnes.

Vendredi 16 décembre 2005

Instants décisifs pour les négociations

Vendredi 16 décembre, à deux jours de la clôture de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, John Tsang, le président des négociations, a exhorté les membres à renforcer leurs travaux. Ceci afin que les facilitateurs des différents groupes de négociations puissent, tôt dans la matinée de samedi, lui soumettre suffisamment d'éléments pour élaborer un nouveau projet de texte ministériel amendable par les délégations d'ici dimanche. Les discussions vont donc s'intensifier très fortement dans la nuit sur les éléments centraux des principaux dossiers.

A l'heure où est publiée cette lettre, un texte sur l'agriculture a été proposé par Pascal Lamy et ceux concernant d'autres sujets (services, NAMA...) devraient sortir au courant de la nuit. Il en sera question dans la lettre de samedi 17 décembre.

Concernant les services, le processus de négociation se poursuit sur des bases divergentes. Dans la nuit du jeudi au vendredi, le groupe de pays en développement G90 a soumis une alternative au texte actuel. Désireux de revoir en profondeur la portée de ce texte, les pays du groupe se confrontent à une volonté ferme en particulier de l'Europe mais également des États-Unis de ne pas changer sa structure.

Sur NAMA les débats, axes en particulier sur la formule de réduction des droits de douane, les flexibilités qui y sont associées et sur le lien entre ouverture des marchés industriels et agricoles, progressent peu.

En matière agricole, les pourparlers se focalisent sur le volet du soutien à l'exportation et plus particulièrement sur la fixation d'une date pour la suppression de toutes les formes de soutien à l'export. Les pays en développement demandent ainsi unanimement un engagement pour 2010. L'Union européenne reste ferme sur ce point.

Sur le paquet développement, un accord pourrait émerger sur l'un de ses éléments, l'accès sans droits ni contingents aux exportations des Pays les moins avancés. Les membres travaillent depuis hier soir sur un texte

comprenant notamment des possibilités d'exemptions pour des produits jugés sensibles.

Forte pression politique des pays en développement

Vendredi 16 décembre, le G90 (regroupant les Pays les moins avancés, l'Union Africaine, les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique), le G33, le G20 et le groupe des petites économies ont présenté lors d'une conférence de presse une déclaration commune. Dès son annonce, ce moment a été qualifié d'historique par Celso Amorim, ministre des Affaires étrangères brésilien. Il a souligné que 110 pays en développement s'exprimaient pour la première fois d'une seule voix. Les portes paroles des groupes représentés ont affirmé leur ambition de voir le cycle de Doha être au service du développement, conformément à l'objectif que se sont fixés les pays membres de l'OMC. Ils ont insisté sur le fait que ce sont les pays développés qui doivent consentir des efforts de réforme si ils souhaitent contribuer activement à une dynamique de développement au niveau mondial. Les objectifs spécifiques poursuivis par les pays représentés sont les suivants : élimination des subventions agricoles aux exportations des pays développés d'ici 2010, réduction substantielle des soutiens internes jugés distorsifs, décision sur un accès aux marchés des pays développés sans quotas ni taxes pour les Pays les moins avancés et une décision significative sur le coton. Concernant les divergences d'intérêts pouvant exister au sein de ce rassemblement, Celso Amorim explique que l'histoire du G20 rappelle qu'un groupe peut avoir un fort pouvoir de pression tout en étant composé de pays aux caractéristiques hétérogènes. En fin de conférence, les délégués ont associé, via l'ONG OXFAM, la société civile à leur initiative.

Le débat sur les produits se crispe

Les pays ACP ont réaffirmé leurs positions sur les trois produits qui focalisent leur attention dans la réunion de Hong Kong, à savoir la banane, le sucre et le coton. Ils ont clairement annoncé qu'ils refuseraient tout compromis sur un éventuel accord multilatéral si aucune solution acceptable n'est trouvée sur les préférences accordées par l'Europe à leurs exportations de sucre et de bananes. Sur le coton, ils exigent que soit mis un terme aux subventions cotonnières américaines. Les Etats-Unis ont émis jeudi une proposition à minima. Elle consiste en l'ouverture totale de leur marché au coton des pays africains du C4 (Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali). Les pays africains considèrent que cette offre ne répond en aucun cas à leurs demandes. Une réunion entre les deux parties au cours de l'après-midi n'a, semble-t-il, pas permis de progrès notables. Au sujet du coton, Peter Mandelson, commissaire européen au commerce, a qualifié l'offre américaine de « gigantesque écran de fumée » leur permettant « d'échapper à leur responsabilités ».

Samedi 17 décembre 2005

Ministérielle de Hong Kong : suspense prolongé

Samedi 17 décembre, après d'intenses consultations dans la nuit et la matinée, John Tsang, le président des négociations, et Pascal Lamy, le directeur général de l'OMC, ont soumis en début d'après-midi un projet de déclaration ministérielle. Les membres ont jusqu'à dimanche pour s'accorder sur ce texte et permettre la poursuite des négociations commerciales internationales du cycle de Doha. La nuit de samedi à dimanche va être décisive.

Le G20 s'est exprimé le premier en conférence de presse sur le projet de déclaration. Il a jugé que le texte était un « pas en avant ». L'union entre pays en développement a été un élément déterminant, selon lui, dans les avancées des négociations. Evoquant le regroupement avec le G33 et le G90, les membres du G20 ont souligné le poids de cette entente dans la négociation en précisant que la solidité au sein du G20 avait également permis à ce groupe d'obtenir des gains. Il continue d'exiger que les négociations aillent plus loin dans l'ouverture des marchés agricoles.

La clé de voûte du dossier agricole, et dans une certaine mesure celle des négociations globales, est le volet soutien aux exportations et en particulier la fixation d'une date pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation. Pour l'instant une proposition entre crochets – c'est-à-dire non décidée – fixée à l'horizon 2010 suscite un vif débat. Le G20 et les Etats-Unis appellent à un accord à Hong Kong sur cette date. L'UE paraît particulièrement sous pression sur ce dossier. Dans un communiqué paru vendredi soir, la Commission européenne déclare « nous nous attendons à être mis sous pression ce soir sur les subventions aux exportations. Nous allons défendre nos intérêts ». Cette partie du texte agricole est aussi en grande partie consacrée à la prise en compte des autres types de soutien à l'exportation (crédits à l'exportation, aide alimentaire et entreprises commerciales d'Etat).

Concernant les deux autres piliers du dossier agricole (accès aux marchés et soutien interne), le texte précise des éléments de classification et de réduction des soutiens internes et des droits de douane. Il prévoit des mécanismes limitant l'accès des importations aux marchés qui restent à discuter (produits sensibles pour les pays développés, produits spéciaux et mécanisme de sauvegarde spécial pour les pays en développement).

Les pourparlers sur les services ont débouché sur un projet de texte modifié dans le sens demandé par certains pays en développement (G90), limitant l'ambition d'origine de l'Union européenne et des Etats-Unis.

Sur l'accès aux marchés des produits non agricoles, le texte propose une formule de réduction des droits de douane. Par ailleurs, il a pour ambition de lier fortement l'ouverture des marchés industriels et celle des marchés agricoles, confortant ici les souhaits de certains pays en développement.

Sur le sujet coton, symbolique pour les pays africains, le projet prévoit notamment l'élimination des subventions à l'exportation sur ce produit en 2006 et l'ouverture des marchés cotonniers des pays développés, sans taxes ni quotas, aux exportations des Pays les moins avancés (PMA). Pour les pays africains, le problème réside véritablement dans les soutiens directs accordés aux cotonculteurs américains. Ceux-ci pourraient être abaissés à la mesure des accords adoptés dans le texte général sur l'agriculture à un rythme et à un degré de réduction plus importants, mais en aucun cas supprimés conformément à la demande africaine. Le C4 (Mali, Tchad, Bénin, Burkina Faso) a également évoqué sa relation avec des membres du G20, l'Inde et le Brésil, en constatant l'appui diplomatique et technique de ces derniers dans le dossier coton.

Concernant les questions traitant du développement, de nombreux observateurs notent que le texte présenté donne peu de précisions sur des problématiques pourtant soulevées en permanence pendant la semaine par les pays en développement (questions de l'accès aux marchés sans droits ni contingents aux exportations des PMA, érosion des préférences commerciales accordées aux pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) sur des produits comme le sucre et la banane).

Dimanche 18 décembre 2005

Négociations multilatérales à l'OMC : un accord est trouvé à Hong Kong

Les 149 Etats membres de l'Organisation mondiale du commerce se sont finalement entendus sur un accord concernant la poursuite des négociations commerciales internationales du cycle du Développement de Doha. Les négociateurs ont multiplié les réunions, dans la nuit de samedi à dimanche, sur la base de la première version de texte proposée dans l'après-midi de samedi. Dimanche, en début d'après-midi une deuxième version du projet a été diffusée. Les derniers amendements y ont été apportés en fin de journée. Dimanche vers 22h30, heure locale, la déclaration ministérielle a été adoptée.

L'accord obtenu à Hong Kong est en retrait par rapport aux objectifs initiaux, les membres s'opposant depuis plusieurs mois sur des éléments précis des dossiers traités. Il résulte de la recherche d'un consensus sur les principaux sujets des négociations âprement discutés pendant la semaine (agriculture, services, accès aux marchés des produits industriels, coton, questions liées au développement). C'est une étape importante dans l'optique de la clôture du cycle de Doha espérée en fin 2006. Toutefois, un travail considérable reste à fournir au cours de l'année pour réduire les divergences sur de nombreux points et définir précisément les engagements des Etats membres dès la fin du mois d'avril prochain.

Les négociations se sont focalisées sur la question de la date d'élimination des subventions agricoles à l'exportation. L'Union européenne s'est trouvée

constamment mise sous pression par ses partenaires à ce sujet et en particulier par les pays du G20 et les Etats-Unis qui ont soutenu une proposition fixant cette date à 2010. Dimanche midi, le doute subsistait sur la possibilité d'un accord. Au final, les subventions à l'exportation seront éliminées progressivement jusqu'au 1er janvier 2014, à la condition stricte de la prise en compte les autres types de soutiens à l'exportation. Pour le G20 et le G33 c'est un accord modeste mais « pas insignifiant ». En effet, ils considèrent que le compromis sur cette date est une avancée symbolique. Ils estiment aussi avoir réussi à introduire dans le texte agricole des clauses leur permettant d'envisager des gains plus conséquents.

En effet, les autres chapitres agricoles (« accès aux marchés » et « soutien interne ») ont connu des évolutions bien moindres, laissant à l'ensemble des membres des marges de négociation. Des divergences fortes subsistent, en particulier sur le sujet de l'accès aux marchés agricoles qui devrait concentrer les énergies dans les prochains mois.

Sur les dossiers des services et des produits industriels, les différences de points de vue continueront de s'exprimer dans un agenda de travail resserré. A propos des services, des demandes de révisions ont été déposées par des pays d'Amérique du Sud en séance plénière de clôture. Les Etats-Unis souhaitent des avancées sur ces volets.

L'Union Européenne, quant à elle, indique que l'accord est « acceptable ».

En faveur des Pays les moins avancés (PMA), les délégations ont précisé leur engagement, jusqu'alors assez vague, pour une ouverture sans droits ni quotas aux exportations des PMA. Il est prévu qu'il soit effectif d'ici 2008. Tous les PMA sont concernés mais pas tous les produits. Comme le défendaient notamment les Etats-Unis, un pourcentage de lignes tarifaires (3%) devrait être exempté de cet accès total. Les pays se sont également mis d'accord pour renforcer les capacités des PMA à s'insérer dans le commerce international, via des soutiens financiers accrus

La proposition finale prévoit la fin des subventions aux exportations de coton en 2006 et l'ouverture totale des marchés des pays développés aux exportations de coton des PMA. Elle contient pour la première fois un chapitre sur la réduction des aides américaines internes à leurs producteurs de coton, qui reste pour l'instant très évasive.

5.7. Annexe 7 : Diaporama « OMC : Résultats, acteurs et perspectives des négociations à Hong Kong »

Voir diaporama joint.